

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 31.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 2 AOUT 1877

## Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

## SOMMAIRE

Lettre de M. Girouard à M. Morin, sur les troubles de 1837 dans le comté des Deux-Montagnes.— Les grèves aux Etats-Unis.—Nos gravures: Les ruines de Saint-Benoît; Le comte de Premio-Réal, consul-général d'Espagne au Canada; Feu l'hon. juge Sanborn; Demeure du consul-général d'Espagne en Chine; La bible mazarine.—La France, par L.— Traits d'héroïsme.—Terrible accident.—Nécrologie: M. Théo. Arpin.—Correspondance européenne.—Les pages de Louis XVI, par A. Genevay (suite).—Une mère coupée en morceaux par sa fille et son amant.—Choses et autres.—Vases et fragments d'antiquité trouvés dans les champs d'archéologie du Saint-Maurice.—La mode.—Revue de la semaine.—Faits divers.—Les échecs.—Le jeu de Dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES: Les Hommes de 37-38: Portrait de M. Girouard, pris dans sa cellule en prison: Les événements de 37-38: Les ruines de Saint-Benoît; S. E. le comte de Premio-Réal, consul d'Espagne à Québec; M. le juge Sanborn, décédé; Emu (Chine); Demeure du consul-général d'Espagne, construite sous la direction et aux frais de Son Excellence le comte de Premio-Réal, maintenant consul-général d'Espagne au Canada; Montréal: Fête du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie en Angleterre par Caxton; Une page de la fameuse bible mazarine, imprimée à Mayence en 1435, le premier livre imprimé en entier; Vase et fragments d'antiquité trouvés dans les champs d'archéologie du Saint-Maurice, district des Trois-Rivières; Toronto; Manière d'attraper les chiens non-licenciés pour les détruire.

## Lettre de M. Girouard à M. Morin, sur les troubles de '37 dans le Comté des Deux-Montagnes

Madame Girouard a bien voulu mettre à notre disposition quelques-unes des lettres intéressantes écrites par M. Girouard, en prison, sur les événements de 1837. Ces lettres formaient trois volumes, mais il n'en reste qu'un petit nombre. Celle que nous publions aujourd'hui est la première du volume troisième.

## NOUVELLE PRISON,

MONTRÉAL, 27 avril 1838.

Il avait été décrété par les autorités que les forces considérables qui composaient l'expédition préparée contre les Canadiens du comté des Deux-Montagnes, n'étaient pas destinées seulement à s'emparer des chefs de la prétendue révolte ou rébellion, mais bien à détruire de fond en comble, s'il était possible, le patriotisme dans le comté, en portant le fer, le feu et le pillage chez tous nos braves bonnets-bleus. Aussi, se garda-t-on bien de faire aucune sommation préalable; c'eût été donner aux chefs patriotes l'occasion de prévenir d'aussi grandes calamités.

Que faisaient alors les bons patriotes de Saint-Benoît, qui, comme je vous l'ai dit, n'avaient pas quitté leurs postes, menacés qu'ils étaient à tout moment d'une attaque du côté de Saint-Andrew? A l'exception d'un seul, personne de Saint-Benoît que je sache n'était allé à Saint-Eustache et ne se trouva au feu. Il en fut de même à Saint-Hermas et dans plusieurs des concessions de Sainte-Scholastique. Ils se tenaient donc tous sur leurs gardes et se préparaient à combattre vaillamment ceux qui viendraient les attaquer, lorsque leur parvint la nouvelle des désastres de Saint-Eustache, et en même temps de la marche des troupes et de tous les habitants de Saint-Andrew, Chatham, Grenville et surtout du Gore, au nombre de plus de 2,000 hommes, se dirigeant simultanément sur Saint-Benoît par Saint-Andrew, tandis que les victo-

rieux de Saint-Eustache allaient nous tomber sur les bras de l'autre côté.

Il n'y avait pas de temps à perdre. J'étais à visiter nos postes quand on vint nous dire que tout était perdu à Saint-Eustache, et que Girod était rendu chez moi. Je pris le parti qui me parut le plus sage en engageant les habitants à se retirer chez eux, et à demeurer tranquilles après avoir fait disparaître leurs armes et leurs munitions. Et en effet, à quoi aurait servi une défense aussi inutile qu'elle eût été sanguinaire et désastreuse dans ses suites? Protégés par nos ouvrages de défense, et quelque bien préparés et résolus que nous fussions, nous aurions sans doute fait périr un très-grand nombre d'ennemis, mais à la fin, il eût fallu succomber et céder au grand nombre et à des forces supérieures, pressés que nous eussions été entre deux feux par l'armée de Saint-Eustache et celle venant de Saint-Andrew. Remarquez ensuite que, par suite de la prise de Saint-Eustache, Saint-Benoît se trouvait nécessairement réduit à ses seules forces pour soutenir une double attaque, sans pouvoir espérer aucun secours des alentours. Je vis, en ce moment, de nos braves, les larmes aux yeux et la rage dans le cœur, protester qu'ils voulaient combattre en désespérés, parce que, disaient-ils, l'ennemi n'en ferait pas moins parmi nous les ravages commis à Saint-Eustache. J'eus beaucoup de peine à leur persuader que ce serait un parti plus téméraire que sage d'entreprendre de défendre nos postes; que la raison et l'humanité devaient nous engager à essayer d'éviter une ruine totale et l'effusion du sang humain; qu'enfin, je ne voyais pas comment Sir John Colborne pourrait ordonner ou permettre de mettre le feu et de piller, ni même souffrir que l'on fit le moindre mal à une population qui ne lui offrirait aucune résistance. Combien je me trompais!

La première personne que je vis en arrivant au village de Saint-Benoît fut Girod. Je lui adressai quelques reproches sanglants, et je lui conseillai d'éviter, non l'ennemi qu'il avait lâchement fui en sacrifiant nos braves, mais l'effet d'un juste ressentiment de la part de ceux qu'il avait ainsi exposés. Il fondit devant moi, et je ne le revis plus.

Vous savez quelle a été sa fin malheureuse; atteint par ceux qui le poursuivaient pour le faire prisonnier, il se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet pour éviter les suites d'une double vengeance.

Tout était en confusion lorsque j'arrivai. Je trouvai ma maison remplie des principaux citoyens qui m'engagèrent à chercher sans délai mon salut dans la fuite. Je voulus que madame Girouard restât chez elle, lui faisant entendre qu'assurément l'invasion étant conduite par des officiers de haut rang qui avaient une réputation et un honneur à conserver, il ne lui serait point fait de mal, et que l'on respecterait chez moi les papiers publics dont j'étais le dépositaire. Elle n'y voulut point consentir, et force me fut de vider ma maison. Il fallut, en un instant, tout emballer. Je choisiss comme lieu le plus sûr la vieille maison inhabitée de Richer, voisine de ma terre, à environ neuf arpents derrière le village. Là furent transportés mes minutes, mes livres et tous mes autres papiers, sans oublier mes nombreux journaux, notes et documents historiques, et surtout, l'histoire du Canada par feu le Dr. Labrie, le tout bien renfermé dans des coffres et des valises. Après avoir donné quelques ordres et fait les recommandations que je crus nécessaires dans une circonstance aussi pénible, je joignis mes amis, nous nous embrassâmes, et chacun prit son parti comme il put. Cependant, je fus sur le point de prendre la résolution de rester chez moi, dans l'espoir que je pourrais peut-être prévenir de grands malheurs en me jetant entre le vainqueur et mes braves bonnets-bleus, mais il se faisait déjà tard; les moments étaient précieux, et il fallut céder aux pressantes sollicitations de ceux qui m'entouraient et qui craignaient, avec raison, que si je me tins entre les mains de l'ennemi, je ne fus mis en pièces au premier moment. Je pris donc ma route par les Eboulis.

Je n'ai voulu jusqu'à présent vous parler de moi, mon sensible ami, qu'en autant que cela a été indispensable pour vous mettre au fait des événements. Je passerai donc sous silence les aventures de mon voyage, mes pertes et mes souffrances individuelles. De grandes calamités doivent faire taire les plaintes particulières. C'est sur les malheurs de la patrie que nous devons verser des pleurs. Sans doute, un ami et un bon ami comme vous, y trouverait de l'intérêt, mais je ne veux point interrompre ma narration, non que mes barbouillages soient faits avec ordre et sur un plan convenable, comme

vous vous en apercevrez bien en les lisant; ce que je veux dire, c'est que j'ai voulu entrer le moins possible dans les petits détails qui ne se rattachent pas directement aux grands événements, quoiqu'ils en dépendent. Je crains beaucoup que vous me trouviez déjà trop long. Je suivrai le plan que je me suis proposé en vous écrivant les tristes événements qui se sont passés dans mon comté et dont je vais vous continuer le récit.

Les troupes stationnées à Carillon avec les volontaires et loyaux d'Argenteuil, Chatham, Grenville et les Orangistes de Gore, tous, ou au moins la plupart armés et munitionnés par le gouvernement, se divisèrent en deux bandes pour donner sur Saint-Benoît. Le même soir de mon départ de chez moi, une partie de l'expédition bivouaqua dans la baie de Carillon pour déboucher par les Eboulis, et j'aperçus leurs feux de l'endroit où j'étais arrêté. L'autre partie chemina par la rivière Rouge et Saint-Hermas.

Le lendemain matin, vendredi 15 décembre, les ennemis ne tardèrent pas à entrer dans les Eboulis le long du lac des Deux-Montagnes. Ils parcoururent lentement cette côte, s'arrêtant aux maisons marquées de prescription pour y commettre toutes sortes de brigandages, pillant tout ce qu'ils trouvaient sous leurs mains. Tous y prirent part, le ministre Abbott fit sa provision de dindes et autres choses, et M. Forbes, que vous connaissez, se chargea de butin. Arrivés à la belle maison de pierre du capitaine Mongrain, d'où sa dame s'était sauvée avec ses enfants, ils pillèrent cette maison et y mirent le feu. J'étais à quelques arpents de là dans le petit bois qui se trouve non loin du chemin, et je pus voir de mes propres yeux toutes ces horreurs. Je les vis, ces sauvages, danser, gambader et jouer de la trompette devant la maison en flammes en jetant des cris féroces. Ils mirent ensuite le feu à la grange du capitaine Mongrain et à la maison voisine appartenant à la veuve Laframboise, près de la terre du père Payen que vous connaissez, et ils prirent le chemin de Saint-Etienne.

Il me serait impossible de vous peindre la dé-solation que cette marche et les scènes barbares dont elle était accompagnée, répandirent dans les familles. Je fus obligé de passer une partie de la même nuit dans une maison nouvellement bâtie dans le fond de la grande anse des Eboulis. Cette maison était entièrement remplie de femmes et d'enfants qui s'y étaient réfugiés avec quelques couvertures soustraites aux envahisseurs. Un grand nombre de jeunes filles se réfugièrent dans la maison de ferme du Séminaire à la Pointe-aux-Anglais, pour se soustraire aux poursuites et à la brutalité des loyaux et des soldats. J'aurai peut-être occasion de vous raconter plus au long ce qui se passa dans la maison où j'étais, les larmes et les angoisses dont je fus témoin. Oh! que je passai de pénibles moments! Que de douleurs et de chagrins, mais en même temps que de fermeté, de courage et de grandeur d'âme chez nos femmes canadiennes! Ah! s'il m'était jamais donné d'aller quelque jour à Saint-Benoît, oui, je veux rassembler toutes ces généreuses patriotes pour leur témoigner ma reconnaissance; elles qui m'entourèrent des soins les plus touchants et refusèrent l'or qu'on leur offrait à pleines mains pour découvrir ma retraite.

Le même jour au soir arriva à Saint-Benoît Sir John Colborne, à la tête de toute l'expédition de Montréal; il y fut rejoint par les troupes et les loyaux venus par Saint-Andrew et Saint-Hermas. Le jour suivant, il se trouva à Saint-Benoît entre cinq à six mille hommes. Son Excellence et plusieurs des gens de sa suite couchèrent dans ma maison.

Un fait à remarquer avant d'aller plus loin, c'est que, peu après son départ de Saint-Eustache, Sir John Colborne avait reçu une députation d'habitants de Saint-Benoît pour l'informer qu'ils n'avaient aucune résistance à lui opposer, et le prier d'épargner les personnes et les propriétés. M. James Brown parut comme entre-metteur, et, d'après ce qu'il a rapporté lui-même, ou ce que l'on m'a dit, il ne devait être commis aucun acte de violence à Saint-Benoît non plus qu'à Saint-Hermas et à Sainte-Scholastique. C'est à M. Dumouchel même que M. Brown a communiqué ceci avec d'autres choses que je ne puis rapporter ici.

Quoi qu'il en soit, l'on fit rassembler dans ma cour, qui est très-large, comme vous savez, un nombre considérable d'habitants; ils y furent mis en rang, et l'on braqua sur eux deux canons par la porte-cochère, en leur disant qu'on allait les exterminer en peu de minutes. Il n'est point d'injures et d'outrages dont on ne les accabla, et de menaces qu'on ne leur fit pour les

intimider et les forcer à déclarer la retraite de tous ceux que l'on appelait leurs chefs. Aucun d'eux ne put ou ne voulut donner le moindre indice, et les indignités que les officiers leur firent endurer furent en pure perte. Des officiers avaient appris que Paul Brazeau n'avait conduit jusqu'aux Eboulis. Ils le mirent pour ainsi dire à la question pour le forcer à indiquer ma retraite. Ils lui mirent le pistolet sur la gorge, le firent plusieurs fois étendre sur un billot en menaçant de lui couper la tête, mais le généreux patriote resta ferme et nos barbares en furent pour leurs violences. Je ne sais pourquoi ils firent prendre les noms de tous ceux que l'on fit rassembler chez moi et qui furent ensuite congédiés.

Alors commencèrent des scènes de dévastation et de destruction comme on n'en vit jamais de plus atroces, le meurtre seul excepté, dans une ville prise d'assaut et livrée au pillage après un long et pénible siège. Ayant complètement pillé le village, l'ennemi y mit le feu et le réduisit d'un bout à l'autre en un monceau de cendres. Il se dirigea ensuite de divers côtés, pillant et brûlant sur son passage toutes nos concessions de Saint-Benoît. A Saint-Hermas, il y eut un nombre considérable d'animaux et d'effets emportés, la superbe maison et les dépendances du capitaine Laurent Aubry furent incendiées, et l'église de cette paroisse ne fut sauvée, dit-on, que par l'entremise du curé. A Sainte-Scholastique, la maison et la grange de M. Barcelo et une bonne partie de la côte Saint-Joachim devinrent la proie des pillards et de la flamme. L'ennemi continua ses dévastations dans plusieurs autres concessions, et surtout dans la côte Saint-Louis, et porta le feu jusque dans le village de Saint-Scholastique, où l'église et la majeure partie des maisons ne furent sauvées que par la conduite ferme de Messire Bonin, curé du lieu.

Il n'en fut pas de même à Saint-Benoît. L'église et le presbytère ne furent pas épargnés et furent consumés par les flammes avec toutes leurs dépendances. Avant de mettre le feu à l'église, des soldats y étaient entrés et y avaient commis des profanations de toutes sortes. Ils n'y mirent pas leurs chevaux comme en celle de Saint-Charles, mais les uns montèrent sur l'autel pour briser les reliquaires, les autres s'emparèrent des vases sacrés et les firent servir à satisfaire leurs besoins naturels, après avoir percé, déchiré et foulé les hosties à leurs pieds. On en vit ensuite se revêtir des habits sacerdotaux qu'ils avaient volés dans la sacristie et attacher des étoles autour du cou de leurs chevaux.

Je n'en finirais point, mon cher ami, si j'entreprenais de vous rapporter tous les actes de vandalisme, d'inhumanité et de cruauté dont les soldats et les volontaires se sont rendus coupables. Qu'il vous suffise de savoir qu'un grand nombre de familles perdirent, en cette occasion, tout ce qu'elles possédaient et qu'on leur arracha jusqu'à leurs vêtements.

Après avoir pillé tout ce qui se trouvait dans la maison et les bâtiments d'une terre, et s'être emparé de tous les animaux, les barbares faisaient déshabiller les hommes, les femmes et les enfants, que l'on laissait presque nus à la porte de leur maison embrasée. Les dames Dumouchel, Lemaire, Girouard et Masson ne furent pas exemptes; à peine resta-t-il à ces dernières de quoi couvrir leur nudité. Je ne sais encore comment ces infortunées dames ont pu survivre à tant de misères et de malheurs. On avait défendu, sous peine d'incendie, aux habitants de donner l'hospitalité à ces pauvres dames, et elles seraient mortes de froid, sans le courage de quelques bons citoyens qui leur offrirent un logement au risque de subir la vengeance royale. Elles ont, néanmoins, montré une fermeté et un courage au-dessus de leur sexe, et paraissent avoir conservé leur santé, à l'exception de Mlle Ovide Lemaire et de Mlle Cléopâtre Masson.

La pauvre Ovide, ma chère fille, elle que je chérissais tant et qui m'aimait si tendrement! Elle n'a pu survivre longtemps au froid et aux misères qu'elle a endurés. J'ai appris, ces jours derniers, la nouvelle de sa mort, et je vous avoue que ma sensibilité l'a emporté dans cette catastrophe; j'ai été affecté jusqu'à en être sérieusement malade, moi qui avait supporté avec tant de courage tous les autres malheurs dont nous avons été les victimes. Quant à Mlle Masson, son frère, le docteur Masson, vient d'apprendre qu'elle est dangereusement malade.

Ces barbares entrèrent dans la maison de Benjamin Maynard, à la côte Saint-Jean de Saint-Benoît. Sa femme y était et avait mis au monde un enfant deux jours auparavant. Ils

lui arrachèrent son lit et l'effrayèrent tellement qu'elle en mourut le lendemain.

Les volontaires et les loyaux furent ceux qui commirent le plus de cruautés et de déprédations. Ils s'en retournèrent chez eux avec un nombre considérable d'animaux et de voitures chargées de lits, meubles, grains et autres provisions, instruments d'agriculture et autres effets. Ainsi des familles nombreuses auxquelles ils avaient arraché tout ce qu'elles possédaient, jusqu'à leurs vêtements, ont été obligées de mendier quelque nourriture pour subsister et quelques couvertures pour se garder du froid.

Sans doute, mon bon ami, vous allez me demander comment Sir John Colborne, un officier supérieur, le commandant des forces de Sa Majesté et le gardien de l'honneur du soldat anglais, ait pu ordonner ou permettre tant de carnage et d'atrocités. Il nous répondra sans doute lui-même, que tout cela s'est fait malgré les ordres exprès qu'il avait donnés de respecter les propriétés et qu'il ne peut être responsable des œuvres de quelques volontaires d'Argenteuil. C'est ce que vous ont dit les gazettes loyales, c'est ce qu'ont crié les loyaux de Montréal, parmi lesquels plusieurs avaient une bonne part du butin ; car l'on sait où Arnoldi, fils, a fait sa provision de beurre, où un autre a pris une guitare qu'il a rapportée de l'expédition suspendue à son cou. Si le lieutenant-général avait donné des ordres exprès que les propriétés fussent respectées, comment donc a-t-il pu permettre qu'elles fussent pillées et brûlées sous ses yeux à Saint-Eustache, et principalement à Saint-Benoît où il n'y eut pas un coup de tiré ? Là, dans ma maison, où il prenait ses quartiers avec plusieurs autres officiers, les lits et autres meubles que madame Girouard avait laissés, furent volés. Les soldats firent un tel usage des boissons que renfermait ma cave, que plusieurs restèrent profondément endormis et y furent consumés par les flammes, car l'on m'a rapporté qu'il avait été trouvé plusieurs cranes humains dans les cendres de ma maison.

Comment se fait-il donc que l'église et le village de Saint-Benoît furent mis en feu pendant que Son Excellence y était, si bien qu'il eut de la peine, en sortant de ma maison (qui fut incendiée une des dernières) à gagner le grand chemin et que ses chevaux en eurent les poils grillés ?

Pourquoi aussi des officiers supérieurs ordonnèrent-ils l'incendie et le pillage en plusieurs endroits et y présidèrent-ils ? N'ai-je pas déjà dit que l'église de Saint-Hermas et celle de Saint-Scholastique ne furent sauvées des flammes que par l'intervention des curés et de quelques citoyens qui réussirent à calmer la fureur des officiers des troupes de ligne, de leurs soldats et des volontaires surtout ? Et, je le tiens de M. Scott lui-même, à Sainte-Thérèse, n'est-il pas de fait que le colonel Maitland ordonna l'incendie des maisons de M. Neil Scott, du docteur LaChaine et autres patriotes du village, et que sans les pressantes prières de messire Ducharme, ces ordres barbares eussent été exécutés ? Maitland souffrit même que messire Ducharme se jetât à deux genoux devant lui pour implorer sa clémence.

Mais, si véritablement Son Excellence eut donné des ordres contraires, comment est-ce donc encore que le major Townsend, qui commandait les troupes à Carillon, et qui faisait partie de l'expédition de Saint-Benoît, comment se peut-il faire qu'en s'en retournant par Saint-Vincent, il soit arrêté chez Kicher et François Ouellet, que vous connaissez, et leur ait dit de mettre des couvertures mouillées sur le toit de leurs maisons, car il allait faire brûler la maison de pierre de Joseph Fortier, laquelle, comme vous devez vous en souvenir, n'est séparée des premières que par le chemin du roi ? En effet, les soldats exécutèrent les ordres du major et y mirent le feu. Ensuite les troupes reçurent l'ordre de continuer leur route. Heureusement que le pauvre Fortier fut averti à temps. Il réussit à sauver sa maison en jetant par les fenêtres les paillasses où les soldats avaient mis le feu. Mais il faillit lui en coûter la vie, parce que des soldats de l'arrière-garde ayant aperçu son mouvement, lui tirèrent leurs mousquets et le manquèrent. Le brave Fortier en fut quitte pour cinq beaux lits qui lui furent enlevés en cette occasion avec nombre d'autres effets.

## LES GRÈVES AUX ETATS-UNIS

Nos voisins des États-Unis sont en ce moment affligés par des grèves sans exemple dans le passé. Le soulèvement simultané des employés de chemins de fer et des ouvriers, dans cinq ou six États à la fois, a pris les proportions d'une insurrection et presque d'une guerre civile. Les capitalistes, effrayés de ces symptômes alarmants, jettent les hauts cris. Quelques-uns d'entre eux écrivent dans les journaux, et s'en prennent à la constitution du pays. Ils appellent la monarchie ou le *féodalisme* à leur secours, comme leur seul refuge contre le communisme. En attendant, les grévistes, devenus incendiaires et assassins, continuent leur œuvre. Les pouvoirs publics n'ont pu encore prendre des mesures pour étouffer ce fléau. La situation est extrêmement tendue. Le trafic est arrêté et la circulation

suspendue sur plusieurs des principales lignes de chemin de fer. Le nombre de personnes tuées ou blessées par les grévistes s'élève à près de 400.

Nous empruntons à un journal l'article vistes suivant sur ce sujet :

La grève des ouvriers des chemins de fer, commencée à Martinsburg, Virginie Occidentale, a déjà pris les proportions d'une révolte ouverte contre les autorités civiles et militaires, et elle menace de s'étendre comme une traînée de poudre, d'un bout à l'autre des États-Unis. Cette grève n'a pas eu pour cause une demande d'augmentation de gages, mais une nouvelle réduction de dix pour cent imposée par les compagnies sur le salaire de leurs employés. Ceux-ci, ne jugeant pas ces conditions acceptables, refusèrent leur travail, ainsi qu'ils en avaient le droit. Mais ils ne s'en tinrent pas là, et contrairement à la loi, aux principes de la liberté individuelle, ils voulurent empêcher de travailler ceux qui se présentaient pour les remplacer. De là l'origine des troubles qui viennent d'éclater principalement à Pittsburg, dans la Pennsylvanie, et à Baltimore, dans le Maryland. Des centaines d'existences ont été sacrifiées, et on évalue à cinq millions de dollars les pertes causées à la propriété dans la seule journée du 22 juillet à Pittsburg. Dans cette ville, les émeutiers ont battu les miliciens envoyés pour rétablir l'ordre, et se sont portés à des actes de pillage dignes des pétroleurs de la Commune de Paris.

La situation est d'une gravité exceptionnelle ; il faut se reporter à quinze ans en arrière, au temps où sévissait la guerre civile, pour être témoin de pareilles scènes de dévastation. Le mouvement se généralise ; on craint qu'il ne s'étende bientôt à toutes les lignes importantes du pays, et on adopte les moyens les plus énergiques de répression. On parle même de déclarer en état de siège la Virginie Occidentale, le Maryland et la Pennsylvanie, si les grévistes continuent à en appeler à la violence, et de mettre 75,000 hommes de milice sous les armes pour étouffer l'insurrection dans le sang.

Dans l'émeute qui a eu lieu à Baltimore, neuf personnes ont été tuées et treize blessées. Un régiment, attaqué à coup de pierres par une bande d'hommes armés, a fait feu sur les assaillants, et comme il arrive toujours en pareils cas, plusieurs des victimes étaient des curieux, des gens inoffensifs qui n'avaient pas pris part à l'attaque. Mais l'émeute de Pittsburg a eu des suites beaucoup plus graves que celle de la veille à Baltimore.

Le *Telegram* de New-York rend compte d'un entretien qu'un de ses reporters affirme avoir eu avec un des chefs de l'Internationale qu'il ne nomme pas. Voici ce qu'aurait dit ce chef, qui a joué un rôle dans la Commune :

Les affaires de Pittsburg et de Baltimore ne sont que le point de départ. Il y a maintenant un demi-million d'Internationistes enrôlés aux États-Unis, et il y a un million d'autres personnes qui sont prêtes à les aider. Il faudra que New-York, Boston et Philadelphie aient leur tour, et vous verrez ici des scènes telles que vous n'auriez jamais prévues. Les capitalistes devront partager leur butin avec les pauvres, qui meurent de faim pendant que les riches roulent sur l'or. Nous en sommes là, et cette grève des chemins de fer n'est que l'avant-coureur d'une autre et plus grande grève qui comprendra plus d'ouvriers que les chemins de fer n'en emploient. Il y a aujourd'hui 50,000 hommes sans travail à New-York, et un plus grand nombre encore à Philadelphie. On ne saurait plaisanter avec eux, et puisqu'ils ne peuvent avoir de pain pour leurs familles, ils en prendront.

Un autre journal s'exprime ainsi :

La situation est si alarmante, que le président Hayes devrait décider s'il n'y a pas lieu de convoquer immédiatement le congrès en session extraordinaire, ou bien suivre le précédent établi par le président Lincoln, après le premier coup de feu contre le fort Sumter, et publier une proclamation appelant des volontaires pour abattre l'insurrection armée qui brave les lois de cinq États de l'Union. Notre armée régulière est insuffisante pour parer à une crise aussi alarmante, attendu qu'il y a moins de 1,000 hommes disponibles en ce moment pour faire le service sur les lignes ferrées.

Nous savons que la mesure serait hardie, mais le moment est périlleux et requiert de la hardiesse. On a besoin de nos régiments de milice à New-York. Il y a des désordres dans l'air, et il ne serait pas prudent de laisser la métropole sans défense.

Le président Hayes est entouré d'un cabinet de juristes. Ils conseilleront des délais, c'est l'avis du général Sherman qu'il doit écouter. Qu'on fasse un appel de volontaires, et que le Congrès soit convoqué immédiatement pour légaliser leur enrôlement et pourvoir à leur paiement.

## NOS GRAVURES

### Les ruines de Saint-Benoît

Ce qui suit est l'inscription écrite par M. Girouard au bas du dessin de ces ruines, fait par lui-même :

Vue de partie des ruines du village de Saint-Benoît, entièrement pillé et incendié les 15 et 16 décembre 1837 par les troupes anglaises et les volontaires armés commandés par le lieutenant-général Sir J. Colborne en personne, malgré la promesse que les propriétés et les personnes seraient respectées, et en violation de l'assurance donnée aux habitants de Saint-Benoît, qui ne lui offrirent aucune résistance, ayant protesté dans une députation qu'ils lui envoyèrent, à son départ de Saint-Eustache, qu'ils n'avaient point pris les armes contre le gouvernement, mais pour se protéger contre les soi-disant Loyaux d'Argenteuil, Gore, etc., qui, depuis quelque temps, menaçaient de venir les brûler et les piller. Cependant, l'armée, après avoir incendié 2 églises, 2 presbytères, 1 couvent, 4 moulins, 111 maisons, 12 granges pleines, 168 autres bâtisses, pillé plus de 500 familles, dévasté et ravagé sur son chemin les campagnes environnantes, s'en retourna avec un nombre considérable de bétail, presque tous les chevaux des habitants, avec des centaines de voitures chargées d'un immense butin. Parmi les propriétés détruites à Saint-Benoît se trouve les notariats de MM. Raizenne et Girouard, avec plus de 20,000 titres de famille, de propriété, etc. : l'*Histoire du Canada* manuscrite par feu le Dr. Labrie, et autres documents précieux sur le pays. Trois belles bibliothèques ont été dispersées, etc. Outre ces pertes inappréciables, on estime le pillage fait par l'armée anglaise à plus de £25,000, et les propriétés incendiées à plus de £30,000. On peut voir à ce sujet un état détaillé de ces pertes, qui a été publié en partie dans les gazettes.

### Le comte de Premio-Réal, Consul-Général d'Espagne au Canada

Le comte de Premio-Réal est né à Xeres, en août 1840. Son nom de famille, qui est *De La Valle*, apparaît dans les registres de la noblesse d'Espagne dès l'année 718, c'est-à-dire il y a près de douze siècles. Le comte de Premio-Réal est en la possession de la famille depuis quatre générations : le comte actuel, sujet de cette notice, est, en outre, l'héritier du comte de Saint-Antoine de Vista Alegre. Il a été, autrefois, un des prétendants au duché de Regla.

Dès l'âge de dix-sept ans, le comte embrassait la carrière diplomatique, et commençait ses services au ministère des affaires étrangères ; en 1861, il continuait la même mission à l'étranger. En ces diverses qualités diplomatiques, il a servi en Europe, en Afrique, deux fois en Asie, deux fois en Amérique ; et, de grade en grade, il est parvenu au poste qu'il occupe aujourd'hui : Consul-général d'Espagne pour la Confédération du Canada et les possessions britanniques et françaises du Nord de l'Amérique.

Ses titres scientifiques et honorifiques sont les suivants : Maître ès-Arts, ingénieur-civil, chef supérieur honoraire de l'administration civile d'Espagne, grand-officier d'Isabel et du Nishan, commandeur de la Conception ; il est, de plus, porteur de huit décorations, tant d'Espagne que de divers pays étrangers, et membre de dix-huit académies ou sociétés savantes.

Son titre personnel est *Illustrissimo*, qui, en Espagne, donne préséance sur ceux qui ont le titre de *Seigneurie*.

Sous le nom de plume *Fielat*, le comte de Premio-Réal est l'auteur de plusieurs ouvrages écrits dans les quatre langues espagnole, française, anglaise et italienne. Au Canada, il a publié, récemment, deux livres en langue anglaise : l'un littéraire et l'autre scientifique ; il est aussi l'auteur de quelques compositions musicales. Comme ingénieur-civil, il a dirigé la construction de plusieurs édifices, dont l'un est celui représenté par la gravure que nous reproduisons dans ce numéro.

Nous devons à M. le Dr. Hubert Larue les renseignements qui précèdent au sujet du comte de Premio-Réal.

### Feu l'hon. Juge Sanborn

La mort a fait un nouveau vide dans notre magistrature, il y a quelques jours. L'hon. M. Sanborn, juge de la Cour du Banc de la Reine, est décédé presque subitement. Il était né en 1819, aux États-Unis. Sa famille était originaire d'Angleterre. Il vint s'établir dans le Bas-Canada, à Sherbrooke, vers 1840. Il y étudia le droit et fut admis au barreau en 1847. Il pratiqua comme tel avec un grand succès jusqu'en 1872, où il fut élevé à la magistrature. Il fut membre du parlement de 1852 à 1858, et de 1862 à 1867. Lors de l'établissement de la Confédération, il fut nommé sénateur.

### Demeure du Consul-Général d'Espagne en Chine

Cette magnifique résidence, construite dans le genre oriental, est la propriété du consul-général d'Espagne au Canada, le comte de Premio-Réal, qui a occupé le poste de consul-général en Chine à deux reprises différentes.

### La Bible Mazarine

Un exemplaire de cette célèbre bible, le livre le plus fameux dans les annales de l'imprimerie, a été exposé il y a quelques semaines à l'Exposition de la Société de Numismatique de Montréal. Nous en reproduisons une page dans notre feuille de cette semaine.

La valeur de cet exemplaire est estimée à \$25,000. Il a coûté \$9,000 à son propriétaire, M. Brinley, de Hartford, Connecticut. Il pèse cinquante livres, et ne porte aucune date, ni aucun nom d'imprimeur ou de lieu de publication. On lui attribue cependant la date de 1455. Cette bible, qui est le premier livre imprimé par les inventeurs de l'imprimerie, fut considérée longtemps comme perdue. Elle fut retrouvée en 1645, à la suite de recherches ordonnées par le cardinal Mazarin. On croit que l'édition ne comprenait pas plus de vingt exemplaires. On en connaît treize actuellement.

## LA FRANCE

### LA DISSOLUTION—OPINIONS DE LA PRESSE

Nos lecteurs seront aises de savoir comment est apprécié le fameux *coup de volonté* qu'a eu le Maréchal, et les résultats rapprochés de cette action.

Ces jours-ci, la France vient d'avoir un avertissement solennel. Un soldat brave, généreux, magnanime, dans les veines duquel coulent et le sang royal de la vieille et noble Erin, et le sang des anciens défenseurs des Stuarts, rois légitimes, le sang de vieux défenseurs de la monarchie des Bourbons, vient de lancer fermement, bravement à la révolution un de ces terribles cris du factionnaire préposé à la garde d'un poste important : *On ne passe pas ! au large !* Cette voix de Malakoff, de Solferino, de Magenta, de Woerth, de Reichshoffen, cette voix de l'Honneur, tient encore en respect ces *Prussiens de Paris*, ces communaux de Belleville. Les Challemeil-Lacour, les Naquet et les Gambetta, ces Dantons, Fouquier et Robespierre au petit pied, voient déjà ce que peut facilement une voie honnête, appuyée sur une bonne baïonnette. C'est ce qu'il leur faut.

En dépouillant une vingtaine de journaux parisiens, nous donnerons à nos lecteurs le mot de chaque journal ; en y apposant un *adjectif* qui en fera connaître la couleur, il sera facile au lecteur d'y distinguer le *croû* et le *fauc*.

Des idées fausses sur la situation française, répandues dans nos villes et campagnes par *de bons apôtres*, nous donnent le droit et nous posent l'obligation d'éclaircir cette question. Si nous nous y arrêtons un peu longuement, qu'on nous pardonne ces citations ; les intérêts catholiques de la France sont ceux du monde catholique : ici nous sommes descendants français et du meilleur sang—ici nous sommes catholiques et du meilleur sang, montrons-le !

Je commence !

A Gambetta, j'allais dire *Honneur !* non ! mais je dirai *fierez*, ça rappellera nos ennemis de Fontenoy !

Aux vaincus la parole !

La *République Française* (Gambetta rédacteur-en-chef, sténographe, correcteur d'épreuves, etc.)

La dissolution votée est ainsi jugée :

La question est bien posée, et c'est ainsi que nous l'acceptons. Nous avons, depuis quatre-vingt-huit ans, poursuivi une *tâche unique*, nous tous Français qui devons tout à la *Révolution* : nous avons voulu le gouvernement du pays par le pays. Aujourd'hui, on nous oppose le gouvernement d'un homme, le pouvoir personnel d'une individualité. Et dans quel but ? Pour refouler la Révolution française, en attendant qu'on puisse l'effacer de nos institutions, de nos lois, de nos mœurs, de nos cœurs et de

## TRAIT D'HÉROISME

Le journal de l'Australie occidentale, l'*Inquirer and Commercial News*, fait le récit suivant d'un trait d'héroïsme accompli par une jeune dame à Perth (Australie occidentale) :

" Dans le courant de janvier dernier, le steamer *Georgette* fut jeté à la mer près de Perth. Une embarcation fut mise à la mer pour opérer le sauvetage. Mais la houle était si forte que, dès le premier coup de rame, le canot chavira et son équipage mit une heure à le remettre à flot pour retourner au navire. Il s'y munit d'une haussière, en prenant à bord quelques femmes et des enfants, il essaya de nouveau de gagner le rivage pour y établir un va-et-vient qui pût faciliter le débarquement des naufragés.

" Le bateau, roulé encore par le ressac, se remplit, et tous ceux qui le montaient se débattaient dans l'eau en grand danger, lorsqu'apparut sur le rivage la forme élégante d'une jeune amazone. Il paraissait impossible qu'on pût descendre à cheval la pente rapide qui, du point où se tenait l'écuyère, conduisait à la mer. Malgré cela, la demoiselle, qui n'était autre que miss Grace Vernon Russel, la descendit au galop sans hésiter.

" Elle lança sa monture au milieu des flots, malgré les nombreux écueils contre lesquels les lames se brisaient en cet endroit avec un bruit épouvantable en produisant des nuages d'écume au sein desquels elle disparaissait souvent, et réussit à atteindre le canot auquel se cramponnaient affolés les femmes et les enfants.

" Elle prit le bout du câble, et établit elle-même le va-et-vient qui lui permit, en multipliant ses voyages, de ramener à terre femmes, enfants et jusqu'au dernier homme. Ce travail surhumain dura quatre heures, au bout desquelles l'héroïque fille, toute trempée d'eau et à moitié morte de fatigue, eut encore le courage de galopper jusqu'à la maison de sa sœur, Mme Brockman, distance de douze milles, pour y chercher des secours pour les malheureux deminoyés et demi-nus sur le bord de la mer.

" Sa sœur, à la nouvelle de ce malheur, monta à cheval à son tour, et, munie de provisions de toute sorte, va les porter aux pauvres naufragés. Le lendemain, on les conduisit à Russelton, où ils furent l'objet des soins les plus empressés jusqu'à ce que, pleinement remis de leurs souffrances, ils purent reprendre leur route chacun de son côté. Malheur-usement, Mme Brockman avait pris du froid dans cette circonstance, et elle mourut quelques jours après d'une fièvre cérébrale. Seule, sa courageuse sœur a survécu, et si jamais une Anglaise a mérité d'être comparée à Grace Darling, la fille du gardien du phare de Northumberland, c'est bien miss Grace Vernon Russel, qui s'est rendue digne des



LES HOMMES DE 37-38 :  
PORTRAIT DE M. GIROUARD, PRIS DANS SA CELLULE, EN PRISON

premières médailles de la Société "Royal-Humane."

## TERRIBLE ACCIDENT

Voici, d'après le *Daily Telegraph*, les détails du terrible accident arrivé en Angleterre le 5 juin dernier et signalé dans nos dépêches. On sait qu'il s'agit d'un pont suspendu entre Bath et Widcombe, en Angleterre, qui s'est écroulé. Cent personnes ont été précipitées dans la rivière ; la plupart ont péri.

Le 6 juin, il y avait grande fête à Bath, à l'occasion de la célébration du centenaire du concours agricole de la ville de Bath et des comtes de l'Ouest de l'Angleterre. Aussi la ville regorgeait de visiteurs et de curieux.

À la gare même du chemin de fer du Great Western, un modeste pont à péage, en bois, destiné aux seuls piétons, est jeté sur la rivière Avon et aboutit à la route de Widcombe, sur laquelle avait lieu le concours.

Mercredi matin, un grand nombre de passagers étaient arrivés par le chemin de fer pour voir le concours, et deux cents environ s'étaient engagés sur le pont, qu'on leur avait dit être le plus court chemin pour se rendre à la fête.

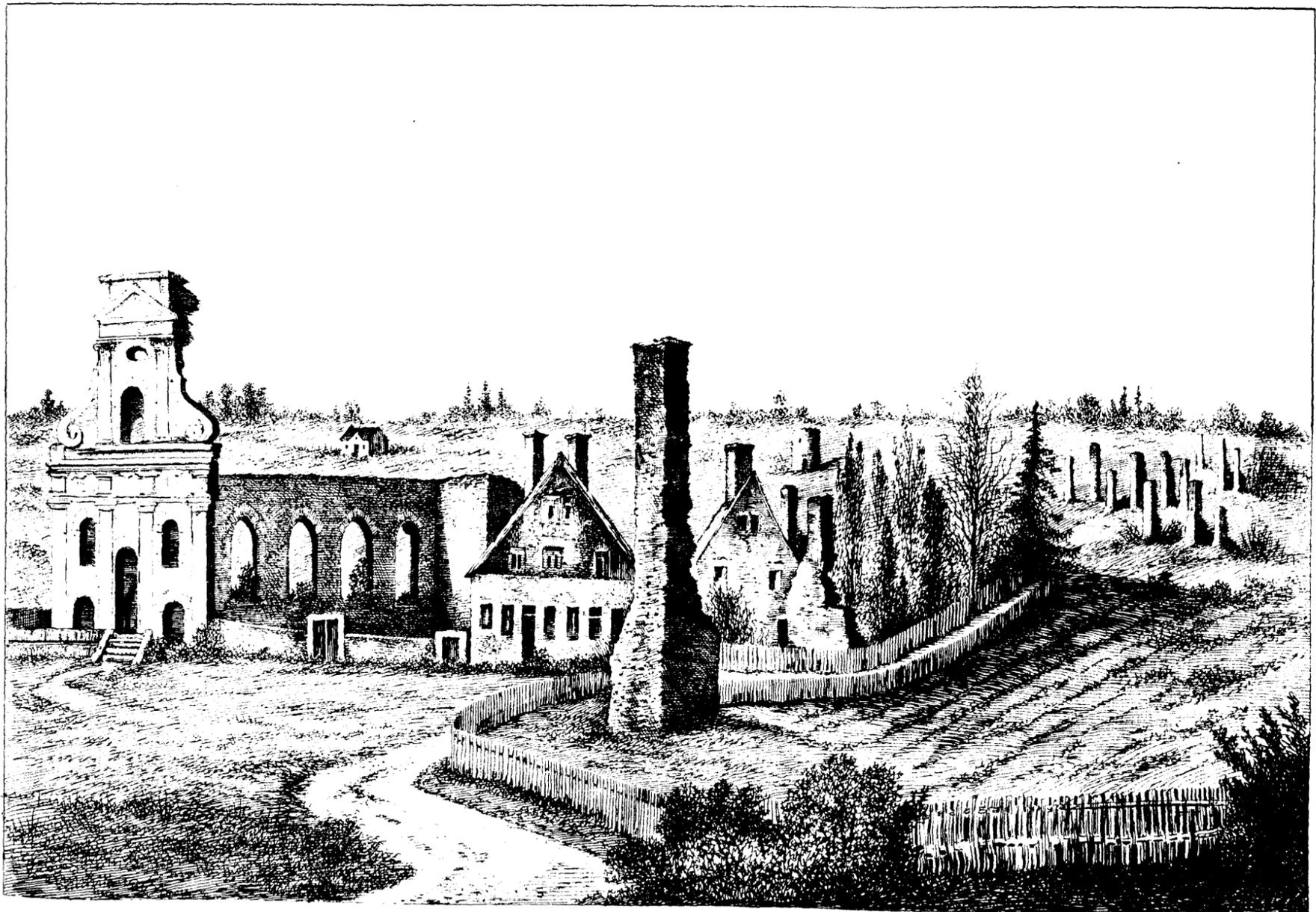
Vu les modestes dimensions du pont, ce chiffre de deux cents doit être exagéré ; il s'expliquerait toutefois par ce fait malencontreux que le tourniquet du péage se trouve à l'extrémité opposée à la gare. En effet, le receveur ne pouvait faire passer qu'une personne à la fois, et souvent il avait à rendre la monnaie, tandis que les arrivants débouchaient de la station et se portaient sur le pont par troupes.

Bientôt le pont se trouva surchargé de monde. Les derniers venus, impatientés d'attendre, poussaient les premiers arrivés ; il y avait un peu de bousculade.

À un moment donné, disent les survivants, le pont se balança une seconde ou deux d'une façon fort inquiétante, un craquement épouvantable se fit entendre et tout s'écroula dans la rivière. À cet endroit, elle a dix pieds de profondeur et se trouve encaissée entre les rochers qui bordent le fleuve du côté de la station et le gros mur en brique sur lequel posait le tablier du pont du côté de la route de Widcombe.

Sur les deux rives, les témoins de cette catastrophe restèrent un moment paralysés par l'épouvante ; il y eut quelques minutes d'inaction avant qu'on se portât aux secours des victimes, dont plusieurs furent assommées par les débris du pont avant même de toucher l'eau.

Le sauvetage a été très-malaisé ; quant aux noyés, ils étaient retenus sous l'eau par les débris amoncelés, et, jusqu'au soir, on n'avait pu retrouver que six cadavres.



LES ÉVÉNEMENTS DE 37-38 :—LES RUINES DE SAINT-BENOIT

nos intelligences. Une pareille entreprise est insensée et ne saurait réussir. Mais il faut que la France sache bien de quoi il s'agit. C'est d'elle, de ses droits, de ses intérêts et de sa volonté persistante qu'il s'agit ; on a dressé devant elle le pouvoir personnel ; qu'elle prononce donc, qu'elle soit juge dans sa propre cause. C'est le cas de redire ces mots célèbres, déjà connus dans l'histoire du progrès : *Errare, Dominare, et judicium causam tuam.*

Gambetta invoquant le Seigneur ! évidemment la race de Phé de Balaam n'est pas perdue !

Le *Journal des Débats* (utilitaire, c'est-à-dire matérialiste, sans principes religieux, et foncièrement anti-catholique, mais en gants blancs) :

La dissolution est votée. Le gouvernement a eu dans le Sénat une majorité de vingt voix. Ce résultat ne peut ni nous surprendre ni nous émouvoir ; nous l'avions prévu et prédit, et les efforts que nous avons faits ces derniers jours pour amener le Sénat à montrer plus d'esprit politique et moins de complaisance étaient le simple accomplissement d'un devoir. Au gouvernement seul, et aux 150 sénateurs qui ont cru devoir le suivre dans l'aventure où il s'est engagé, reviendra la responsabilité de la dissolution.

Ce journal se pique d'esprit politique : aurait-il parlé des complaisances du Sénat, si le Sénat eut été avec Gambetta ? Non, il aurait parlé d'accomplissement d'un devoir : *circumstances alter cases* ; le proverbe est anglais, mais il peut servir en France.

La *Marseillaise*, voilà un journal d'un radicalisme pur-sang ! Citons :

Nous les avons vus (les royalistes) sous le règne de Napoléon—se vautrant dans les fauteuils du Sénat impérial, à plat ventre devant l'assassin du 2 décembre ; nous les avons vus également, pendant les derniers jours de l'Assemblée nationale, lécher nos bottes et mendier nos votes pour s'asseoir dans le Sénat républicain.

Le rouge de la honte monte au front et le dégoût soulève le cœur lorsqu'on évoque le souvenir de toutes ces lâchetés et de toutes ces platitudes.

Ces immondes gredins ont bien haut crié au scandale, après le 16 mai ; ils voulaient des garanties, ils réclamaient à l'exécutif des places pour leurs amis dans le ministère et ailleurs ! On leur a tourné le dos avec quelques paroles dédaigneuses, parce que les Broglie, Fourtou et Cie. savent que les laquais sont faits pour obéir et que les légitimistes ne sont que des laquais !

Quant aux orléanistes, nous n'en parlerons pas : la France entière sait qu'ils ont laissé leur honneur accroché à l'espagnole de Saint-Leu, et qu'après avoir vidé les poches du cadavre de l'Orléans, ils sont rentrés sur le sol de la patrie pour retourner celles des contribuables et prendre quarante millions au pays au moment où il payait son effroyable rançon.

Tous ces misérables seront fouaillés par les électeurs dans quelques mois, et honteusement chassés.

Quant à nous, si la victoire électorale répond à nos espérances, nous nous contenterons de frapper les chefs de la coalition selon les formules de la loi, amnistiant tout le troupeau des dupes et des imbéciles.

Le Sénat est mort.

“Le Sénat est mort” de par la *Marseillaise*. Et dire que certains individus espèrent voir la France entre les mains de pareils évergumènes !

L'*Echo Universel* journal de M. Jules Simon, président du Conseil des ministres récemment dégommé, se pose hardiment comme l'ennemi de MacMahon et pousse déjà le vieux révolutionnaire Thiers comme adversaire dans une présidence future qu'il entrevoit sous peu :

La France va être appelée aux urnes. Elle jugera à son tour, et souverainement.

Elle aura à choisir entre la réaction représentée par le maréchal de MacMahon, et le régime des libertés publiques, représenté par M. Thiers.

Jules Simon furieux, ça se comprend !

Le *Temps* (journal protestant) :

Les partisans de la dissolution ne l'ont pas votée pour elle-même : ils l'ont votée pour ce qu'elle cache, et ce qu'elle prépare. Sur les 150 sénateurs qui ont répondu affirmativement à la demande du gouvernement, en est-il un seul qui n'ait vu dans la dissolution que le jeu naturel du mécanisme parlementaire ? En est-il un seul qui, en déposant son bulletin dans l'urne, n'y ait pas secrètement écrit de coupables espérances ? Le vote d'hier, cela est triste à dire, est une image des élections auxquelles le pays va être convoqué, et que MM. Bérenger et Laboulaye caractérisaient si énergiquement : d'un côté, la République et tous les amis de nos institutions ; de l'autre, abrités sous le nom du maréchal de MacMahon, tous les ennemis de l'ordre de choses actuel.

Il est malheureux que ce journal ne voie pas que les ennemis de l'ordre de choses actuel sont les ennemis du désordre des choses actuel et les vrais amis de l'ordre social et moral. Mais ce qui fait l'avan-

tage du journal protestant français ne peut faire le bien de la patrie catholique. D'ailleurs le protestantisme partout a pêché en eau trouble : la révolution partout lui a donné de beaux goujons.

Voyons les journaux conservateurs. L'*Union* (légitimiste ultramontain) :

Notre programme est simple : nous ajournons les questions qui nous divisent et qui peut-être ne nous diviseront plus devant le péril de demain. Convaincus que le salut de notre pays est dans l'union des forces monarchiques, nous pensons qu'il dépend de notre vigueur et de notre dévouement de rendre la lutte propice à cette union nécessaire.

Le maréchal, nous a dit M. le duc de Broglie, veut livrer un suprême combat contre le radicalisme ; nous marchons avec lui. Mais, en dehors de nos principes, toute victoire serait stérile. Il faut que, le soir de la bataille, le parti monarchique puisse affirmer une réelle et féconde unité, pour que, victorieux ou vaincus, les hommes d'ordre n'aient pas un succès sans espérance, ou une défaite sans lendemain.

La *Gazette de France* (légitimiste, mais non ultramontaine) :

La vérité est que le parti républicain va comparaître devant son juge dans de très-mauvaises conditions pour lui. En s'abandonnant à la direction turbulente de M. Gambetta, en suivant cet ambitieux à courte vue, le parti républicain n'a pas compris qu'on lui faisait jouer la partie personnelle d'un homme ; si bien qu'aujourd'hui qu'il va se représenter devant les électeurs, il se trouve qu'il ne sollicite le renouvellement de son mandat que pour faire triompher M. Gambetta et le programme de M. Gambetta. Le maréchal n'offre pas un long avenir. C'est vrai. Il offre trois ans de repos et de sécurité. Par le temps d'expédients qui court, c'est quelque chose.

C'est plus, en tout cas, que ce qu'offre M. Gambetta, qui veut supprimer le maréchal, supprimer le Sénat, refaire une constitution, et tout cela immédiatement, pour satisfaire aux aspirations des nouvelles couches sociales.

La *Défense* (M. Chantrel, rédacteur : légitimiste ultramontain) :

Nous sommes débarrassés de cette Chambre qui rendait le gouvernement impossible.

C'est au pays qu'il appartient maintenant de continuer l'œuvre commencée par le maréchal et par le Sénat. C'est au pays qu'il appartient de choisir des hommes sages, capables, fermes et modérés. Le gouvernement se charge d'une chose, c'est d'obliger les candidats à la franchise. La dissolution est une déclaration officielle faite au pays contre les 363 signataires du manifeste des gauches. Ces 363 sont les adversaires du maréchal. Le maréchal déclare qu'il ne renonce point à son droit et à son devoir. Il restera à son poste jusqu'en 1880 ; mais il déclare aussi que les 363 lui rendent le gouvernement impossible. C'est au pays de savoir s'il veut réélire les 363 et établir ainsi un conflit permanent et la désorganisation du gouvernement et des pouvoirs publics.

L'*Ordre* (impérialiste).

Les radicaux à la barre de la nation française ; lisons :

Les magistrats qui liront le *Journal Officiel* salueront avec orgueil un véritable orateur dans ce ministre qui est un des leurs ; car c'est bien un des leurs que l'homme politique qui a tracé, hier, un si lumineux tableau, nous dirons presque—en empruntant à la cour d'assises une de ses formules—un si éclatant résumé de tous les griefs de la société française contre le radicalisme.

Les radicaux étaient, hier, en effet, les justiciables de l'éloquent orateur.

La *Patrie* a un article intitulé : *Le dernier cri d'une condamné, qui fait allusion à la dernière loi votée sur la liberté des cabarets* par messieurs les députés :

La Chambre a demandé à boire. *Nunc est bibendum.* Ce sont ses adieux à la vie.

Pendant que le Sénat votait la dissolution, la Chambre des députés se hâtait de libeller son testament, et de nous infliger ses dernières volontés.

Elle a refusé de discuter et de voter le budget et a mis ainsi un obstacle sérieux au fonctionnement des institutions constitutionnelles.

Elle a même refusé de voter le chiffre des quatre contributions directes, pour empêcher les conseils généraux et les conseils d'arrondissement de répartir ces impôts ; elle a voulu aussi que le gouvernement ne pût pas dresser les rôles qui doivent être préparés au mois d'octobre.

Se sentant battue sur le terrain des manœuvres radicales, et n'ayant aucune vocation pour faire le bien, la majorité républicaine a voulu du moins faire du mal ; elle n'a plus assez de temps pour voter les lois nécessaires ; et, d'ailleurs, elle les refuserait absolument pour entraver la marche du gouvernement et de l'administration. Mais quelques instants lui restent, et elle a voulu les consacrer à commettre une dernière excentricité.

Sa voix de moribonde a fait entendre un mot qui remue les entrailles radicales : Cabaret ! cabaret !

Cette satire frappe bien au bon endroit ces bons radicaux.

L'*Estafette* se prépare au combat :

Ce n'est pas sans tristesse que nous nous engageons dans la lutte que le vote du Sénat vient d'ouvrir définitivement, mais c'est sans faiblesse que nous combattons avec nos amis à qui nous n'avons pas un seul jour cessé d'être fidèle.

La *Liberté* (soutient le gouvernement) :

Ainsi, la question est très-clairement posée. Il s'agit d'une lutte dans laquelle tous ceux qui reconnaissent les dangers du radicalisme devront déployer leur plus grande énergie. Le gouvernement est résolu à ne plus permettre que les électeurs soient trompés comme ils l'ont été dans beaucoup de cas en février 1876, et les fonctionnaires, assurés d'être appuyés par lui, devront l'aider de tous leurs efforts afin de combattre ses adversaires en répandant partout la lumière et la vérité. Ce sont là des armes loyales dont le gouvernement a non-seulement le droit, mais aussi le devoir de se servir.

Le *Gaulois* (bonapartiste) : nous extrayons d'un article intitulé : *L'Europe accomplie* :

Le Sénat a fait, hier, œuvre de patriotisme. Parce que le résultat était prévu, ce n'est pas une raison pour ne pas nous en réjouir. Parce que les sénateurs ont simplement accompli leur devoir, ce n'est pas une raison pour ne pas leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

Un jour prochain viendra où la France, réveillée et consciente alors des dangers qu'elle a courus si longtemps, témoignera mieux encore qu'elle ne peut le faire aujourd'hui sa profonde reconnaissance pour les hommes qui se sont associés à l'initiative du maréchal.

Mais nous qui, depuis l'avènement au pouvoir des radicaux masqués, n'avons jamais cessé une heure de signaler le péril social où le pays était jeté, nous voulons être des premiers à dire le soulagement et l'espérance où notre esprit s'abandonne.

Rien n'est encore sauvé ; mais tout promet de l'être.

Les conseillers du maréchal, non contents d'assumer la responsabilité de l'acte du 16 mai, ont accepté devant le pays une lutte publique qu'il leur était permis de refuser.

L'un après l'autre, au Sénat comme à la Chambre des députés, ils sont venus affirmer, de toute l'autorité de leur caractère et de leur parole, la légitimité de leurs actes dans le passé, l'énergie de leurs résolutions dans l'avenir.

M. le duc de Broglie, M. de Fourtou, M. Paris, M. Brunet, M. le duc DeCazes, tels sont les hommes de grand cœur et de grand talent dont les noms occuperont à tout jamais une large place dans l'histoire de ce pays.

Nous venons de payer à ces hommes d'Etat et de patriotisme l'hommage auquel ils ont droit.

La France compte sur eux. Ils ne lui manqueront pas. Leur passé répond de notre avenir.

Le *Figaro* (légitimiste) :

*Consummatum est* : La Chambre des députés a vécu. Ce n'a pas été, toutefois, la mort sans phrases, comme le prétendait, en séance, certain sénateur républicain. Aux interminables discours de jeudi, se sont greffées, hier, de non moins verbeuses harangues. La toile est tombée sur le dernier acte de la pièce après épuisement d'orateurs, sans parler de l'épuisement de la galerie.

Parlant du discours de M. de Broglie prononcé à cette fameuse séance :

Le discours de M. de Broglie, dit-il, fait toucher du doigt la situation à laquelle il s'agissait de porter remède.

C'est à coups de discours clairs, concis, souvent répétés, que les conservateurs peuvent empêcher qu'on ne dénature le sens de l'acte du 16 mai, et nous espérons qu'une fois la Chambre de 1876 rendue au néant, sénateurs et députés de la droite vont se livrer à cette propagande dont on laisse trop volontiers le monopole aux agitateurs de gauche.

Remarquez, en effet, que presque tous les signataires du manifeste ont expliqué, à leur façon, la résolution qu'ils venaient de prendre ; les conservateurs, au contraire, ont gardé un silence majestueux, mais inopportuniste. Il importe de ne pas continuer ces errements et, dès la semaine prochaine, il faut que chaque député ou sénateur conservateur se multiplie dans la région qu'il a pratiquée et qu'il connaît, pour bien persuader aux électeurs :

Que le gouvernement n'a pas fait de coup d'Etat hier, qu'il n'a pas envie d'en faire demain ;

Qu'il n'y a aucune complication extérieure à craindre, du chef du cabinet du 16 mai ;

Que nommer des députés qui pourraient être amenés à renverser le Maréchal serait exposer le pays aux aventures les plus dangereuses, et ouvrir la porte à un flot de revendications radicales, contre lesquelles les modérés essaieraient vainement de lutter.

Ces quelques faits une fois bien ancrés dans l'esprit des électeurs, nous serons sûrs d'avoir gagné notre cause auprès de la France, qui travaille, qui épargne et qui ne veut pas être inquiète du lendemain.

Dans un autre numéro, à la veille de la dissolution, le même journal écrivait :

C'est un moment très-solennel que celui-ci, et peut-être décisif pour le salut des idées conservatrices. Si l'axe de la majorité n'est pas déplacé dans la prochaine Chambre, nous entrerons—non pas sans doute immédiatement—mais à très-bref délai, dans l'ère des expériences, et l'on sait que malheureusement, en France, les expériences ne suivent pas la voix lente et paci-

fique qui jusqu'ici a sauvé l'Angleterre de nos crises aiguës.

Rien ne permet donc de supposer, malgré son étiquette thieriste et peut-être son désir de rester sage, que la Chambre future, si elle est nommée dans le sens républicain, use modérément de son triomphe. Sans agiter le spectre rouge, sans prédire des échafauds en permanence et le 3 p. e. à 13 francs, on a le droit de redouter de la part de cette Chambre, dans l'ordre économique, social et surtout dans la question des rapports entre l'Eglise et l'autorité civile, des tentatives qui ébranleraient profondément nos habitudes, nos mœurs, nos intérêts et nos traditions.

Les éléments mêmes dont se compose la coalition garantissent la République, au nom de laquelle beaucoup de gens tiennent évidemment, contre toute tentative de coup d'Etat. Les bonapartistes seront probablement plus nombreux dans la prochaine Chambre que dans celle dont nous allons avoir à enregistrer le dernier soupir, mais ils trouveront à côté d'eux un groupe légitimiste et une fraction orléaniste qui ne souffriront pas qu'on dénonce la trêve avant 1880.

Donc, la question se résume ainsi : Ou trois ans de tranquillité, Ou une crise immédiate.

Il ne nous paraît pas possible que le bon sens public hésite entre ces deux solutions.

Dans un dernier article que nous empruntons en entier au *Figaro* (et le titre et la signature), nous voyons clairement la situation définie.

Parmi toutes ces opinions de journaux que nous avons rapportées, il nous manque celle du *Monde* et celle de la *Décentralisation* de Lyon. Nous savons cependant à quoi nous en tenir, et nos lecteurs aussi. Quant à l'opinion de l'*Univers*, l'article de Louis Veuillot à ce propos a fait le tour de la presse du monde entier.

Que voyons-nous donc en France ? Actuellement, nous le croyons bien fermement, les deux partis sont bien dessinés : celui des gens de bien et d'ordre rallié sous MacMahon, et l'AUTRE. Tant mieux ! Une lutte acharnée va s'engager. Le résultat, à moins de desseins impénétrables de Dieu, doit être du côté des hommes d'ordre. Le choix, l'élection, est entre les mains d'un peuple qui se fabriquera pour lui-même des verges pour se faire fouetter ; s'il le veut, c'est qu'il en aura besoin. En attendant, nos souhaits et nos vœux sont pour qu'il plaise à Dieu de mettre fin à ce grand malheur qui désole notre chère ancienne mère-patrie.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Théo. Arpin, de Saint-Jean, P. Q., arrivée la semaine dernière en Angleterre. M. Arpin était âgé de 52 ans. C'était un des commerçants plus distingués de Saint-Jean. Malade depuis longtemps, il était parti il y a quelques semaines pour l'Europe, où il espérait recouvrer la santé.

Nous offrons nos condoléances à la famille du regretté défunt.

LE PHOSFOZONE

contient les composés les plus précieux de Phosphore et d'Ozone. On reçoit des certificats de toutes parts. Le PHOSFOZONE se vend bien. C'est le tonique favori des dames. JAMES HAWKES, Pharmacie de la Place d'Armes, Montréal. On reçoit une brochure franco de port en en faisant la demande à EVANS, MERCER & CO., Montréal.

—Le papier Rigollot, pour sinapismes, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Amirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil Impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

Vente en gros : A. DELAU, 223, rue McGill, Montréal

“ Il n'est pas nécessaire que vous ayez un seul cheveu blanc sur votre tête, ” comme disent ceux qui font usage du Rénovateur Parisien de Luby pour la chevelure, car c'est indubitablement la meilleure préparation pour la tête qui soit connue, et un article indispensable sur la table de toilette. Lorsque vous vous servez de cette préparation, vous n'avez besoin ni d'huile ni de pomate ; les propriétés balsamiques qu'elle contient activent la croissance des cheveux, nettoient la peau et laissent la tête fraîche et exempte de toute souillure. On peut se le procurer au Medical Hall et dans toutes les autres pharmacies en grandes bouteilles de 50 centims chaque. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal, ont été nommés seuls agents pour le Canada

## CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

PARIS, le 12 juillet 1877.

Vous dire que j'ai assisté à la grande revue du 1er juillet ne vous surprendra pas. Je me devais, pour les lecteurs de *L'Opinion Publique*, à cette grande manifestation militaire.

C'est dans la plaine de Lonchamp, contiguë au bois de Boulogne, terrain sur lequel les modes nouvelles et les coureurs en renom viennent s'exhiber solennellement une fois l'an, que cinquante mille hommes de toutes armes sont venus, après diverses manœuvres fort bien exécutées, défilé devant le maréchal de MacMahon, entouré d'un nombreux et brillant état-major.

La foule était immense et enveloppait la plaine d'une triple ceinture. Rien d'aussi pittoresque que ce coup-d'œil. Au centre, les troupes massées par divisions, ayant leurs généraux à leur tête, et renvoyant de tous côtés le flamboiement étincelant des casques, des cuirasses, des canons et le miroitement de l'acier des fusils. En arrière des troupes, la longue file des tribunes occupées par le monde élégant et officiel, et d'où l'on pouvait jouir, à l'ombre, de cet imposant spectacle. Grâce à l'obligeance courtoise de Son Excellence le Maréchal, votre serviteur a pu se placer dans une des tribunes et voir de près cette armée française, aujourd'hui complètement réorganisée. Les mouvements se sont opérés avec une précision rare; la tenue, la marche, l'allure des troupes ne laissaient rien à désirer, et j'ai entendu, à mes côtés, des officiers généraux étrangers ne point ménager les éloges à l'ensemble des manœuvres, et particulièrement aux évolutions de l'artillerie.

Pour vous donner une idée de la foule qui se pressait à la revue, je vous mentionnerai le chiffre de 7,792 voitures, qui, rangées sur une longue ligne, avaient amené des curieux.

La chaleur de la journée était étouffante. On a constaté parmi les troupes douze cas d'insolation. Mais le plus piquant des incidents a été, au milieu de cet appareil militaire, la naissance d'un magnifique poupon. C'est une dame Leroy, de Surresne, qui a enfanté ce futur militaire sans doute. On a transporté la mère et l'enfant à l'ambulance de l'armée, où les soins les plus pressés leur ont été donnés.

En somme, succès complet et mérité pour l'armée. Le maréchal, monté sur un magnifique cheval alezan (rouge cerise), a passé au petit galop devant le front des troupes, qui dix minutes après, musique en tête, enseignes déployées, défilaient devant le duc de Magenta, placé devant la tribune centrale, où se trouvaient, avec le corps diplomatique, Madame de MacMahon, ayant à ses côtés le maréchal Canrobert, en tenue bourgeoise.

À propos de revue et de militaires, laissez-moi vous donner ici le chiffre de la solde des divers officiers de l'armée française. Vous jugerez, par la modicité de ces émoluments, que beaucoup, chez nous, sont malvenus à se plaindre des appointements affectés en Canada aux diverses branches du service.

C'est grâce aux nouvelles ressources que la Chambre des députés a mises, avant de se séparer, à la disposition du ministre de la guerre, que le général Berthaut a pu attribuer aux officiers des régiments d'infanterie et de cavalerie des avantages analogues à ceux qui avaient été précédemment accordés aux armes spéciales, et améliorer ainsi d'une manière très-notable la situation de la plupart des officiers.

Voici quelques-uns de ces tarifs nouveaux :

Le traitement net d'un maréchal de France sera désormais de 29,520 francs par an, soit 82 fr. par jour.

Un général de division touchera 19,440 francs par an, ou 54 francs par jour. Un général de brigade, un intendant militaire toucheront 12,960 francs par an, soit 36 francs par jour.

Dans les armes spéciales, la solde nette d'un colonel sera de 8,892 francs par an; celle d'un lieutenant-colonel, de 7,308 francs; celle d'un chef d'escadron ou d'un

chef de bataillon, de 6,156 francs; d'un capitaine de 1re classe, de 3,708 francs; d'un capitaine de 2me classe, de 3,312 francs; d'un lieutenant en premier, de 2,628 francs; d'un lieutenant en second ou d'un sous-lieutenant d'artillerie ou du génie, de 2,556 francs; enfin, d'un sous-lieutenant du service d'état-major, de 2,448 francs.

Dans la cavalerie et dans le train des équipages militaires, un colonel touchera net par an, 8,316 francs; un lieutenant-colonel, 6,426 francs; un chef d'escadron, 5,418 francs; un capitaine commandant, 3,672 francs; un capitaine en second, 3,294 francs; un lieutenant en premier, 2,592 francs; un lieutenant en second, 2,484 francs, et un sous-lieutenant, 2,376 francs.

Dans l'infanterie, un colonel touchera net par an, 7,740 francs; un lieutenant-colonel, 6,012 francs; un chef de bataillon, 5,148 francs; un capitaine de 1re classe, 3,528 francs; un capitaine de 2me classe, 3,240 francs; un lieutenant de 1re classe, 2,240 francs; un lieutenant de 2me classe, 2,376 francs, et un sous-lieutenant, 2,268 francs, soit 189 francs par mois ou 6 francs 30 c. par jour.

Les aumôniers titulaires des armées toucheront par an, 2,376 francs, et les aumôniers auxiliaires, 252 francs par an.

Cela dispense de toute réflexion. Il ne reste plus qu'à entonner un dithyrambe à la Gloire, car les officiers du Nouveau-Monde ne se paieraient point de cette monnaie-là. Et, cependant, les illustrations militaires n'ont jamais manqué en France.

—Question d'Orient, question de paix ou de guerre, question de l'Exposition, tout disparaît devant celle plus actuelle des prochaines élections législatives. Ce dernier événement, dont on ignore la date précise, semble avoir absorbé toute la vitalité nationale, et partout, à toute heure, chaque parti emploie un moyen nouveau, tente un effort plus grand, s'impose un sacrifice plus lourd pour assurer le sort de ses candidats.

Malheureusement, si l'unanimité éclate dans le choix et la diversité des manœuvres, elle est fort loin de se montrer dans la coalition des partis conservateurs. A mesure que l'on se rapproche du moment décisif, l'alliance devient plus précaire, et déjà les organes de chacune des fractions légitimiste, orléaniste, impérialiste, jettent leur cri de guerre et repoussent pour le bon combat les alliés de la veille.

Pour vous donner une idée du désarroi que la compétition des prétendants jette dans tous les rangs, voici quelques extraits des divers groupes.

Extrait du *Soleil*, journal des princes d'Orléans :

Le *Pays* dit : Dans le présent, nous sommes pour le maréchal; dans l'avenir, nous sommes pour l'Empire. Nous disons, nous : dans le présent, nous sommes pour le maréchal; dans l'avenir, nous sommes pour la Monarchie.

L'*Union*, organe du parti légitimiste, répond en ces termes à l'*Ordre*, journal bonapartiste, qui faisait la leçon à ceux désireux de cacher leurs drapeaux aux prochaines élections :

Les royalistes n'ont rien à abandonner, rien à atténuer, rien à dissimuler; ils ne s'effacent point pour se glisser dans les rangs conservateurs. C'est comme royalistes, c'est au nom de leurs principes qu'ils se jettent dans la mêlée.

Faisant ensuite appel à l'union de tous les monarchistes, elle engage le cabinet à résister aux bonapartistes, et elle ajoute :

Si le cabinet ne sait pas mettre un frein aux exigences bonapartistes, notre devoir est d'empêcher que la partie engagée par le maréchal ne soit gravement compromise. Nous déjouerons les calculs illégitimes et nous ferons échouer les entreprises coupables, si nous sommes unis et résolus.

Quant aux républicains, vous devez penser combien ils jubilent de ce désaccord, et combien cela leur fait malheureusement la partie belle.

En somme, la partie sera rude, la lutte sera vive, chaude; car cette épreuve sera la fin de la puissance politique des partis vaincus.

Le gouvernement publie circulaires sur circulaires, lesquelles sont affichées sur beau papier blanc (c'est la couleur obligatoire des documents officiels), sur les murs des trente-cinq mille communes de

France; les journaux de toutes nuances ont réduit d'un tiers le taux de leur abonnement; quelques-uns même expédient gratuitement leurs numéros jusqu'après les élections. Les républicains, de leur côté, font les mêmes sacrifices, et viennent en outre de constituer un comité formé des notabilités du barreau de France, pour conseiller les mesures à prendre devant certains abus de pouvoir de fonctionnaires trop zélés, veiller en un mot à l'application des lois, et à leur interprétation en tout ce qui concerne les procédés électoraux.

—A part cette atmosphère politique que l'on respire partout, dans laquelle on se trouve involontairement plongé, il ne reste à Paris que les déshérités de la fortune; ceux qui doivent peiner et geindre. Les heureux sont aux eaux, sous les frais ombrages, aux bords de la mer, aux larges horizons, respirant les senteurs salines de la brise.

—Malgré les chaleurs, on s'occupe toujours de l'Exposition universelle, et l'on travaille aux diverses constructions, comme si Russes et Turcs étaient déjà réconciliés.

Dans la description que la *Gazette des Architectes* donne sur le coup-d'œil qu'offrirait la section étrangère à cette solennité de 1878, j'ai vainement cherché le Canada. Voici telle quelle la revue faite par la *Gazette* :

En partant de l'École militaire, on verra successivement le beffroi de Louvain, une vieille maison de Malines et une école en Belgique; une ancienne maison d'Amsterdam et une tour des fortifications de Hoort-Holland pour les pays néerlandais; un pigeonnier et un chalet suisses; une ferme danoise; une maison d'Alcalá de Henares et la tourelle de la demeure de Gustave Wasa, Suède et Norvège; les maisons de la Gralla, de Barcelone, en Espagne; une maison de Portugal; l'habitation restaurée de Péricles, Grèce; une façade du palais du Bosphore turc; une maison à moucharabi de l'Égypte; un minaret tunisien; une tour de porcelaine et la demeure de l'envoyé anglais à Yokohama, Japon; la villa de la rue Bour-Belon, à Tien-Sin, Chine; le dôme doré du palais de Téhéran, Perse; une maison à façade découpée de Siam; un hôtel de ville tyrolien; une maison d'Innsbruck; une ferme et une chaumière hongroises, pour l'Autriche; la façade du palais de Saint-Marc, à Venise; une auberge moscovite au clocher doré, Russie; une maison démontable des États-Unis; une chaumière ornée de plumes des bords de l'Orénoque, Brésil; la façade du palais des Sept, à Lahore, dans les Indes anglaises, et la façade latérale de Westminster, du Royaume-Uni.

Le Canada n'aurait-il pas pu envoyer quelque modèle de construction rurale ou forestière? M. Perrault a-t-il donc brûlé sa *log-house* de Philadelphie? Quel succès elle aurait ici!

—Grande nouvelle: l'armée française va porter des lunettes. Une erreur très-réputée, c'est de croire que l'usage constant de porter des lunettes fatigue la vue. Les médecins spécialistes en sont bien revenus. Ils vous diront que des verres bien choisis soulagent l'organe infirme, et même l'améliorent avec le temps. Dans l'armée allemande, le soldat et l'officier sont autorisés à porter des lunettes dans le rang. L'officier surtout a besoin de connaître ses hommes, de les distinguer à une certaine distance; de même tel soldat qui n'aperçoit pas la cible, fera un tireur très-suffisant si on le gratifie d'une paire de lunettes accommodée à sa vue.

On a cru jusqu'ici, en France, que le modèle du bon soldat était d'avoir la barbe et les cheveux à l'ordonnance. Cette erreur vient d'être reconnue. Sur la proposition du Dr Perrin, médecin en chef du Val-de-Grâce, l'autorité permet le port des lunettes dans toute l'armée française.

Une autre excellente mesure est celle de la gymnastique obligatoire dans les écoles de Paris, mise à l'ordre du jour par M. l'inspecteur-général Gréard. L'enseignement de la gymnastique dans les écoles de Paris a été établi par M. Léon Say en 1872, sur la demande du conseil municipal nouvellement élu. Depuis lors un grand nombre de maîtres avaient négligé de se conformer aux prescriptions de l'arrêté qui a fondé cet utile enseignement, et notamment à celle qui fixe l'âge auquel les élèves des écoles communales doivent obligatoirement suivre le cours de gymnastique.

En conséquence, M. l'inspecteur-général Gréard vient de rappeler, par une circulaire aux inspecteurs d'arrondissement, les principales prescriptions dont il s'agit, et il les invite à en assurer l'exécution régulière dans tous les établissements scolaires de la ville de Paris.

M. Gréard recommande surtout de ne pas oublier que les exercices doivent avoir lieu dans chaque école, à l'issue de la classe du soir, de quatre heures à quatre heures trois-quarts, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, et que ces exercices sont obligatoires pour tous les élèves, à partir de l'âge de dix ans, sauf les cas de dispense constatés par le médecin attaché à l'école et certifiés par le maire de l'arrondissement.

C'est encore une de ces branches de l'enseignement que l'on voudrait voir se populariser, avec l'hygiène générale. La santé et même l'esprit se ressentent des salutaires exercices de la gymnastique. Mais pour elle comme pour beaucoup d'excellentes choses, on en parle beaucoup, chacun l'approuve, tout le monde la désire, mais personne ne s'en occupe, nul ne s'en chaut; c'est un bien fort estimable en théorie, délaissé en pratique.

—L'autre matin, tandis que je traversais le Pont-Neuf, j'aperçus, formant cercle autour de la statue du bon Henri IV, près de cinq cents jeunes gens. Chacun d'eux en passant devant le Béarnais s'inclinait en silence, puis le dernier ayant salué, la procession s'écoula par l'autre extrémité du pont.

Je crus tout d'abord, en ce temps de crise, à une sorte de manifestation légitimiste. Point du tout. Le hasard m'avait tout bonnement rendu spectateur d'une ancienne coutume universitaire; c'étaient les candidats à l'école polytechnique qui, sortant de subir la dernière composition écrite, faisaient leur promenade annuelle.

Malgré la pluie qui tombait en ce moment à torrents, les cinq cents jeunes gens que je surpris tournant en rond autour du roi vaillant, venaient de descendre le boulevard Saint-Michel sur une seule file, la main sur les épaules les uns des autres, suivant l'usage.

—Quelques instants après cette scène, j'eus le plaisir de voir à la Halle un sac de farine faite avec du blé de la récolte de 1877, oui, je dis de 1877! On le considérait comme une merveille, et les curieux—j'étais du nombre—faisaient cercle autour de lui. Il portait l'inscription suivante :

“ Jules Schweich, facteur. Récolte de 1877.—Blé récolté à Arles.—Farine fabriquée par M. Braux, meunier à Grépy, (Oise), achetée par M. Briet, boulanger, rue du Quatre-Septembre.”

Ce sac de blé dit mieux que de longues phrases, les merveilleuses ressources de la France. Quel climat! et quelle magnifique agrégation politique que celle de ces provinces si variées de productions, de mœurs, d'usages, qui forment cependant une unité territoriale et géographique, n'ayant d'égale, comme merveille, que la fécondité de son sol, la douceur de son ciel, le charme de sa langue et la politesse de ses mœurs.

Le Gouverneur-Général et sa suite doivent partir au commencement de cette semaine pour Manitoba.

Les voyageurs, partis d'Ottawa, se rendront par Toronto, Détroit, Chicago à Saint-Paul. Ils partiront de Saint-Paul le 4 et se rendront directement à Fishers' Landing. De là un bateau spécial transportera les illustres voyageurs à Winnipeg. Le passage de la Rivière-Rouge durant de 50 à 60 heures, ils arriveront à la capitale du Manitoba le 7 ou le 8 août.

A Winnipeg, Son Excellence habitera la résidence de l'hon. D. Smith.

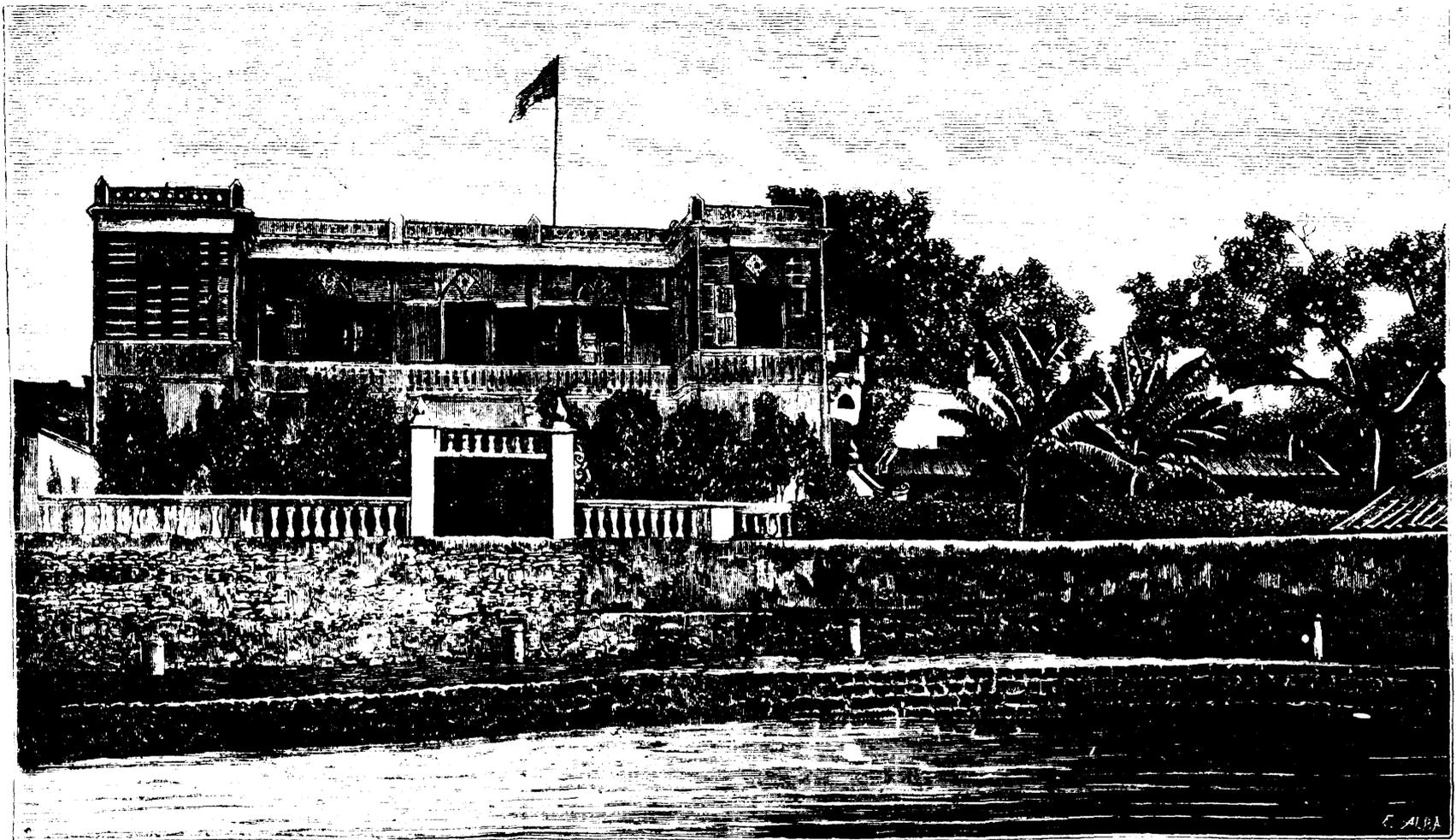
Une discussion s'est élevée dans les journaux, à l'occasion des troubles du 12 juillet, au sujet de la position des sociétés orangistes vis-à-vis de la loi. Il paraît qu'en vertu des statuts réformés du Canada, on ne reconnaît l'existence qu'à une seule société secrète, celle des francs-maçons. Toutes les autres sont désavouées, et leurs membres passibles de certaines peines. Jusqu'ici personne n'avait songé à se prévaloir de ce point de loi contre les Orangistes. Le *True Witness* nous apprend maintenant que des procédés vont être institués contre les Orangistes, comme formant partie d'une société secrète, et que des arrestations peuvent être faites d'un jour à l'autre.



S.E. LE COMTE DE PREMIO-RÉAL, CONSUL D'ESPAGNE A QUÉBEC



M. LE JUGE SANBORN, DÉPUTÉ



EMUY (CHINE)—DEMEURE DU CONSUL-GÉNÉRAL D'ESPAGNE, CONSTRUITE SOUS LA DIRECTION ET AUX FRAIS DE SON EXCELLENCE LE COMTE DE PREMIO-RÉAL, MAINTENANT CONSUL-GÉNÉRAL D'ESPAGNE EN CANADA

MONTRÉAL—FÊTE DU QUATRIÈME CENTENAIRE DE L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE EN ANGLETERRE PAR CAXTON

## PARABOLA

Incipit prologus sancti thomae presbiteri i parabolas salomonis ungarat epistola quos iugit sacerdotum: immo carta non diuidat: quos xpi uedit amor. Cometerarios in osee. amos. et zacharia malachia. quoque psalmis. Scripsisse: si licuisset pre ualitudine. Mittis solacia sumpuam. notarios nros et librarios sustentans: ut uobis potissimum nrm desudet ingeniu. Et ecce ee latece freques turba diuisa polcreiu: quasi aut equu sit me uobis esuriens alijs laborare: aut in ratione dati et accepti. cuius preter uos obnox? sim. Itaq; lōga egrotatione fractus. ne peticus hoc anno reciteret. et apud uos mutus esset. ridui opus nomini uro consecraui. interpretatione uidelicet triu salomonis uoluminu: malthoth qd hebrei pabolam. uulgata editio pūbia uocat: coeleth. que grece ecclesiasten. latine designatore possum? dicere: siraheum. qd i lingua nram uerit canticu canticor. Fertur et panaretos. ihu filij sirahe liber: et ali? pseudographus. qui sapientia salomonis inscribit. Quorū priorē hebraicum repei. nō ecclesiastiu ut apud latinos: sed pabolam pnotatu. Cui iudicē erāt ecclesiastes. et canticu canticor: ut similitudine salomonis. nō solū numero librorū: sed etiā materiae genere coequaret. Secundus apud hebreos nullq; est: quia et ipse filius grecam eloquentiā redoler: et nōnulli scriptorū ueterū hūc esse iudei filionis affirmāt. Sicut ergo iudith et thobie et machabeorū libros. legit quidē eos ecclesia. sed inter canonicas scripturas nō recipit: sic et hec duo uolumina legat ad edificatione plebis: nō ad autoritatem ecclesiasticorū dogmatū dūmandam.

Si cui sane septuaginta interpretum magis editio placet: habet eā a nobis olim emēdata. Neq; enī noua sit uolū: ut uetera destituant. Et tamē cū diligentissime legerit. sciat magis nra scripta intelligi: que nō in reuū uas rēfusa coacuerit: sed statim de prelo purissime emēdata teste: suū sapore seruauerit. Incipit parabole salomonis.



Parabole salomonis filij dauid regis isrl: ad sciendā sapiētiā et disciplinā: ad intelligenda uerba prudentie et suscipi-

endā eruditione doctrine: iusticiā et iudiciū et equitatē: ut detur paruulis astutia: et adolescenti sciētia et intellectus. Audiēs sapiēs sapiētiō erit: et intelligēs gubernaciā possidebit. An aduerter parabolam et interpretacionem: uerba sapiētiū et enigmata eorū. Timor dñi principiū sapiētie. Sapiētiā atq; doctrinā stulti despiciūt. Audi fili mi disciplinā p̄ris tui et ne dimittas legem nr̄is tue: ut addatur gracia capiti tuo: et torques collo tuo. Fili mi si te lactauerit p̄ccōres: ne acquiescas eis. Si dixerit uerū nobiscū. insidiemur sāguini. abscondam? tēdulas dca iusontem frustra. deghunamus cū sicut infans uiuente et integum. quasi descēdente in lacū: omnē p̄ciolā substantiā reperier? implebim? domus nras spolijs. sortem mitte nobiscum. marcupiū sit unum omninū nr̄m: fili mi ne ambules cū eis. Prohibe pedem tuū a semitis eorū. Pedes enī illorū ad malū currūt: et festināt ut effundant sāguinem. Frustra autem iacēt rete ante oculos p̄natorū. Ipi q̄ contra sāguinē suū insidiantur: et

## LES PAGES DE LOUIS XVI

ADHÉMAR DE ROCHENOIRE

(Suite.)

Combien de temps dura son évanouissement, il ne s'en rendit pas compte ; mais en ouvrant les yeux, il vit les deux dames en chauve-souris, l'une à visage découvert, c'était Mme de Polignac, l'autre, les traits cachés sous un voile de dentelles. Elles l'inondaient d'eau de senteur.

— Eh bien, comment allez-vous ? lui demanda la duchesse Jules.

— Oh ! madame, que j'ai de pardons à solliciter de vous ; mais ce sang, une telle malade... Je me sens bien, prêt à exécuter tous vos ordres ; et en parlant ainsi il passait un mouchoir parfumé sur son front en moiteur.

Les deux femmes eurent un instant de conversation, et celle qui était restée voilée s'approchant d'Adhémar : " Au revoir, monsieur, lui dit-elle, vous faites honneur aux pages du roi, je ne vous oublierai pas." Après quelques mots échangés encore à voix basse avec son amie, elle disparut.

— Etes-vous assez fort, comte, pour m'offrir votre bras ?

— Oui, madame.

— Eh bien, prenez votre manteau et partons, nous causerons en route.

Quand ils furent dans la rue, madame Jules reprit :

— J'ai d'abord une demande à vous adresser : donnez-moi votre parole de gentilhomme que jamais vous ne parlerez de ce que vous avez vu et entendu cette nuit.

— Je le jure.

— Que jamais, à moins d'y être autorisé, vous ne chercherez à pénétrer dans le pavillon que nous venons de quitter.

— A quel titre ?

— Il y a là un secret d'Etat ; une indiscretion vous conduirait à la Bastille.

— Je n'ai pas besoin de cette crainte pour faire mon devoir.

— C'est très-bien, mon jeune ami, je m'imagine que cette nuit vous portera bonheur, et en toute circonstance vous pouvez compter sur moi, mais vous n'avez pas besoin de mon appui, vous avez acquis une protection plus puissante. Racontez-moi, monsieur Adhémar, quels sont vos rêves ?

— Ils sont très-simples, madame : je rêve servir le roi et la France et mourir sur le champ de bataille un beau jour de victoire.

Ainsi causant, ils marchaient et arrivèrent devant un hôtel, la duchesse s'arrêta. " Nous voici, dit-elle, à la porte de ma sœur Diane, je vais vous quitter. Adieu, beau page." Et comme, en saluant, il se disposait à s'éloigner : " Eh bien ! monsieur, reprit avec un accent plein de grâce la jeune femme, est-ce qu'un chevalier quitte une dame sans lui baiser la main ?

Quand il rentra aux Grandes-Ecuries, Adhémar était à peu près fou. Il ne songea pas une minute à son lit, il tourna et retourna dans sa tête ébranlée les événements dont il avait été témoin et acteur ; son image se repeignait dans les yeux de son cœur ; il la voyait si belle et comme rajeunie par la douleur ! ce n'était plus une souveraine, mais une femme ; cependant ne se trompait-il pas ? comment pouvait-elle être si malade et que la cour n'en sût rien ? comment pouvait-elle se faire soigner dans ce pavillon perdu ? Non, ce n'était pas elle ! Cependant il avait vu, vu... disait-il, la sueur inondant son visage, il prit pour l'essuyer un mouchoir dont le parfum le frappa ; il le regarda... c'était un tissu de batiste garni de dentelles portant le chiffre de Marie-Antoinette surmonté de la couronne fermée de France. Plus de doute, il a vu la reine sur un lit de douleur ; et, sondant son âme, il tomba à genoux, cacha sa tête dans ses mains et murmura avec désespoir : " Je suis fou !

Quand son valet de chambre entra pour le vêtir, afin qu'il se trouvât, à sept heures, au lever du roi, il fut frappé de la pâleur de son maître ; celui-ci le rassura et se mit à s'habiller, mais il ne fut pas assez maître de lui pour cacher l'émotion qu'il éprouva à la vue d'une petite clé retirée des vêtements qu'il quittait ; il avait oublié de la rendre.

Qu'allait-il en faire ? et ce mouchoir qui lui brûlait la poitrine, devait-il aussi le restituer, et comment ?

Le jour où il prenait ainsi son service tombait précisément un dimanche, et ce jour-là, le palais de Versailles offrait un spectacle dont la grandeur théâtrale était célèbre dans l'Europe entière. Quelques instants avant la messe, l'immense Galerie des glaces se remplissait des grands officiers de la cour, des ambassadeurs, des grands seigneurs, des dames dans leurs plus magnifiques atours ; à une minute précise s'ouvraient les appartements du roi, il paraissait avec les chefs de sa maison civile et militaire, et, au même instant, du fond de la galerie, du salon de la Paix, s'avançait au milieu du cortège des princesses et de ses dames couvertes de velours, de soie, d'or et de diamants, la reine avec sa coiffure élevée et chargée de plumes qui ondulaient au vent, spectacle d'une magnificence dont nous ne pouvons même plus nous faire l'idée. Adhémar, qui se tenait près du roi, s'était dit : " Elle ne viendra pas," et elle était là, plus imposante que jamais, souriant à droite et à gauche ; arrivée en face du roi, elle lui faisait ce grand salut dont elle avait le noble secret. Le page sentait la folie lui envahir le cerveau, tandis que sa main serrait convulsivement

ment sur le mouchoir contre lequel palpitait son cœur. De quelle aberration était-il le jouet ? Cette femme, il y a quelques heures à la mort, maintenant si imposante et si pleine de vie... Cependant l'escorte du couple royal s'était bien vite formée, on se dirigea vers la chapelle en traversant divers salons, la salle d'Hercule si fière du plafond de Lemoine, et le roi et la reine, suivis de leurs pages, entrèrent dans leur tribune.

Il faut l'avouer, Adhémar n'écoula guère la messe ; lorsqu'elle fut terminée, le roi, suivant l'usage, avec toute sa maison, accompagna la reine jusqu'à ses appartements. Après le salut par lequel, sur le seuil, elle congédiait toute la cour, hormis le service, elle adressa quelques compliments à des dames, et, passant auprès du page dont les traits étaient bouleversés, elle s'arrêta, et, d'une voix un peu émue : " Vous paraissiez fatigué, lui dit-elle, je suis persuadée que si vous le demandiez au roi, sa bonté daignerait vous accorder quelques jours de congé."

Louis XVI fit un signe d'adhésion, et, appelant le premier gentilhomme : " Monsieur le duc d'Aumont, veuillez tenir compte du désir de la reine, et accorder à ce page, dont le service me plait beaucoup, un congé de quelques jours."

La reine s'inclina en signe de remerciement. Adhémar baissa la tête et murmura : " C'était bien elle !

Adhémar ne se croyait point malade ; il l'était cependant, la fièvre le dévorait, il fallut se mettre au lit ; mais, avant de se coucher, il eut soin de cacher sous son oreiller le mouchoir au chiffre de la reine avec lequel il noua la petite clé de la rue des Rossignols. Il avait pensé que son indisposition ne serait que passagère, mais comme sa tête malade travaillait toujours, des symptômes graves ne tardèrent pas à se déclarer ; il fallut appeler le médecin des pages, qui se montra fort inquiet ; il redoutait une méningite et il ne dissimula point à M. de Châteaubourg, page et ami d'Adhémar, que la maladie se présentait sous de très-vilains caractères. De Rochenoire, de temps à autre, divaguait et tombait en délire : si on voulait le toucher ou arranger ses oreillers, il entrainait en fureur ; s'éloignait-on, dans une somnolence inquiète, il causait tout haut, parlant toujours de la rue des Rossignols, de clé, de mouchoir, et surtout de la reine, dont le nom revenait sans cesse sur ses lèvres desséchées. Le médecin jugea une saignée indispensable. Ce ne fut qu'après une triste lutte que Châteaubourg et deux valets de pied parvinrent à contenir Adhémar ; mais quand il vit le docteur prendre une lancette, par un changement subit, à la grande surprise des assistants, il devint très-calme, voulut absolument toutefois, quoi qu'il fit jour, qu'on lui donnât un flambeau, il le tint comme s'il eût été devant le roi, et, lorsque le docteur arrêta l'écoulement du sang, Adhémar murmura en souriant et en imitant une voix de femme : " Tiens, un page !

Puis, se retournant vers le docteur, il lui dit d'un ton de menace : " Si jamais vous dites que vous avez saigné la reine, monsieur de Lasselonne, c'est moi qui vous tuera !

" Allons bon ! voilà qu'il vous prend pour M. de Lasselonne, et pourquoi, diable, prononce-t-il si souvent le nom de la reine ?

Cependant, affaibli par la perte de son sang, de Rochenoire, après avoir encore parlé de la clé, de la rue des Rossignols, mêlant les noms de madame de Polignac à celui de Marie-Antoinette et mettant d'une façon mystérieuse son doigt sur ses lèvres, finit par s'endormir. Châteaubourg, le médecin parti, voulut profiter de ce sommeil pour mettre un peu d'ordre dans le lit de son ami, il releva le drap, et d'une main légère, essaya de soulever la tête du malade ; sous le traversin, il sentit un corps dur, il le prit ; c'était une petite clé attachée par un nœud à un mouchoir. D'abord il sourit, mais, en retournant la fin tissu, le page devint pâle aussi, il venait de découvrir le chiffre de Marie-Antoinette surmonté de la couronne de France. Ses mains tremblaient, il n'en pouvait croire ses yeux. A ce moment, Adhémar s'éveilla, se tourna, se retourna, comme en cherchant quelque chose, puis levant ses regards, il poussa un cri et voulut se jeter sur de Châteaubourg pour reprendre le mouchoir. Le garde-malade se hâta de le lui rendre, Adhémar le porta à ses lèvres, le plia avec soin sans dire une parole et le posa de nouveau sous les oreillers où il était d'abord caché ; alors, tranquille, souriant, heureux, il s'endormit.

Quittons notre page, et sans avoir les titres de noblesse qui en donnaient le droit, entrons dans le petit salon de la reine. Elle s'est levée de bonne heure, elle a déjà reçu la princesse de Lamballe, surintendante de sa maison ; son premier écuyer, M. de Genouilly, est venu prendre ses ordres, elle a travaillé à une coiffure nouvelle avec sa modiste, Mme Bertin, insolente personne qui allait bientôt faire une faillite de deux millions malgré les prix fous de ses modes ; pendant que ses deux femmes de chambre, Mmes Misery et Thiébault, vont et viennent autour d'elle, assise devant un petit bureau, elle se prépare à écrire. A ce moment entre sa première dame d'atour, madame de Mailly, qui lui annonce que M. le comte Mercy d'Argenteau attend l'honneur de lui faire sa cour. M. Mercy d'Argenteau, qui nous a laissé une correspondance si curieuse et si grave, en qualité d'ambassadeur d'Autriche, à toute heure à ses entrées chez Marie-Antoinette, à laquelle il apporte régulièrement des nouvelles de sa famille allemande.

Le comte fut immédiatement introduit.

" M'apportez-vous des nouvelles de ma mère ? lui demanda Marie-Antoinette.

— Non, madame, mais des lettres de Vienne m'ont appris qu'elle se trouve très-faible. Sa Majesté a tant souffert et tant travaillé dans sa vie.

— Dieu nous la garde longtemps encore !

— Je venais dire à Votre Majesté que, dans la journée, je ferai partir un courrier chargé de dépêches pour l'empereur, son frère ; si la reine veut profiter de cette occasion...

— C'est à merveille, je n'aurai pas le temps aujourd'hui d'écrire, je vous prie de mander à Sa Majesté Impériale que le myosotis qu'elle m'a confié est très-souffrant, mais que je ne doute pas que, dans quelques jours, il ne soit aussi charmant que nous pouvons le désirer.

— Est-ce une énigme que Votre Majesté envoie à son frère ?

— Oui, comte, répondit en riant Marie-Antoinette, ou plutôt c'est une vérité toute simple. Mon frère m'a confié une délicieuse fleur, et je lui en donne des nouvelles ; voilà toute l'énigme.

— Je n'ai pas le droit de chercher les secrets de la reine, reprit le comte un peu piqué, je me bornerai à remplir mon devoir en transmettant exactement ses paroles à son auguste frère.

— Merci, comte.

A ce moment, Mme de Misery, qui était sortie du petit salon lorsque Mercy d'Argenteau y était entré, reparut et annonça la duchesse Jules de Polignac, or le comte était au plus mal avec tous les Polignac, dont il considérait l'influence comme funeste ; il se hâta donc de prendre congé, et la reine, en lui donnant sa main à baiser, lui dit avec malice : " N'oubliez pas mon myosotis ; grâce à ce petit mot-là, jamais dépêche de vous n'aura été plus vivement lue."

Les deux amies, Marie-Antoinette et Mme Jules, restées seules, eurent une longue conversation, nous en verrons bientôt les conséquences en retournant au chevet du page.

Toute la journée fut mauvaise, le délire n'était plus ce qu'il avait été au début, il avait cédé à l'action de la saignée et des remèdes que de Châteaubourg, obéissant aux prescriptions du médecin, avait prodigués aux malades, mais celui-ci divaguait et toujours il parlait de la reine, du mouchoir, et de la scène dont il avait été témoin. La nuit se passa très-bien ; il dormit, et quand il se réveilla, il était en pleine possession de ses idées. Il remercia chaleureusement son ami qui ne l'avait pas quitté. Il ne sentait plus, dit-il, qu'une grande lassitude, et, dans sa visite, le docteur reconnut un mieux sensible : quelques jours de repos devaient suffire à une complète guérison. Malgré les expressions de défiance de la Faculté, Adhémar, fort aimé de ses camarades, reçut leurs visites ; elles le fatiguèrent et un lourd sommeil le reprit ; il fut réveillé par l'entrée d'un valet de pied à la livrée de la maison des Polignac, qui lui remit une lettre dont il était chargé de recevoir réponse. Cette lettre, ou plutôt ce billet, ne portait que ces mots :

" Je prie M. le comte de Rochenoire de vouloir bien venir ce soir chez moi ; il aura l'honneur d'y saluer Sa Majesté la reine. — Les rossignols ont quelque chose à lui dire.

" Signé :

" La duchesse JULES DE POLIGNAC."

Et au dessous : " Gouvernante des enfants de France."

" Dites à madame la duchesse que je ne manquerai point à cette invitation, et que j'irai ce soir lui présenter mes respectueux hommages.

— Comment ! comment ! s'écria de Châteaubourg, quand le valet de pied fut sorti, tu prétends aller ce soir au cercle de la duchesse ?

— Oui, quand je devrais y mourir.

— Tu es fou ! Je vais prévenir le médecin, te dénoncer au gouverneur, le comte de Sarcus, et, quand je devrais te lier à ton lit, tu ne sortiras pas.

— Tu ne feras rien de tout cela, Châteaubourg. Il faut que j'y aille, s'écria Adhémar avec une fiévreuse agitation, il faut que j'y aille, et mon plus mortel ennemi ne saurait faire pis que de me retenir !

Ils bataillèrent ainsi quelque temps, mais Châteaubourg, voyant l'excitation croissante d'Adhémar, se tut, et, donnant une autre direction à la conversation :

" Pourriez-vous me dire, monsieur le comte, fit-il en saluant son ami, quelle fée vous avez rencontrée ? Hier, Sa Majesté la reine daigne s'intéresser à votre santé : le roi se loue publiquement de votre service ; ce qui vous a valu un double triomphe, et, aujourd'hui, madame Jules, ce qui ne s'était jamais vu, daigne vous envoyer une invitation personnelle pour son cercle de ce soir, vous, un page !

En écoutant ces paroles, Adhémar souriait, mais ses yeux, à demi-fermés, semblaient poursuivre un rêve. De son côté, de Châteaubourg se disait tout bas : " Je suis bien tranquille, ce soir il n'aura pas la force de se lever."

A l'approche de la nuit, Adhémar ordonna à son domestique épouvanté de louer une chaise à porteurs qui devait l'attendre à huit heures devant la grille des Grandes-Ecuries, se fit préparer son plus brillant uniforme, et éprouva une vive contrariété parce que l'on ne put trouver le perruquier pour accommoder sa coiffure ; il resta donc avec un œil de poudre sur ses cheveux.

" Le faites-vous par coquetterie ? prince Charpent, disait de Châteaubourg, riant de ces préparatifs qu'il considérait comme inutiles. L'ébène de votre chevelure, adouci par cette neige légère, vous sied à ravir et fait valoir les lis de votre visage ; vous entraînez tous les cœurs après vous."

Cependant, quoiqu'il pût dire et faire, à sept heures, notre railleur vit le malade se lever pour procéder à sa toilette. D'abord, le cœur lui tourna un peu, il prit deux doigts de vin de Malaga s'assit dans un fauteuil, et comme il ne pouvait se servir de son bras gauche, il laissa à son domestique le soin de le vêtir. Il se regardait à la glace, et son attention ne se lassa pas de surveiller cette opération importante. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il parvint à passer dans sa souberveste et dans son habit le bras où il avait été saigné. Il ne boutonna point complètement le premier de ces vêtements et il y passa la main gauche, car il craignait, son bras étant tendu, que la saignée ne se rouvrit. A huit heures, son chapeau emplumé et ses gants mis, il pria Châteaubourg stupéfait de l'aider, et le voilà, pâle, la jambe un peu tremblante, descendant l'escalier appuyé sur son ami qui le conjurait encore de renoncer à une dangereuse folie. Arrivé à la chaise à porteurs il se fit transporter au château, et, quelques minutes après, il entra ému et tremblant dans les appartements de la duchesse, où sa présence fit sensation, car on n'était pas habitué à y voir un page à titre d'invité.

Là se trouvait réunie la fine fleur de la cour : Lauzun, Coigny, Vaudreuil, Bezenval, Tinguy, d'Escars, et vingt autres encore, entourant mesdames Jules et Diane de Polignac, de Hénin, de Fleury, et les princesses de Lamballe et de Chimay. De cette réunion étaient bannies les sévérités de l'étiquette ; on allait, on venait, ceux-ci causaient, d'autres se tenaient assis devant des tables de jeu, mais nulle partie n'était engagée, on attendait la reine. A travers ces brillants seigneurs et ces grandes dames, se glissa Adhémar jusqu'au fauteuil de madame Jules, et il la salua avec une gracieuse modestie. La duchesse lui sourit, et lui montrant un siège auprès d'elle : " Mettez-vous là," lui dit-elle ; mais il ne put profiter d'une permission dont sa faiblesse avait tant besoin : aux portes du salon Sa Majesté venait d'apparaître. Le page s'éloigna et s'éclipsa dans l'embrasure d'une fenêtre.

En ces réunions où elle se sentait aimée, Sa Majesté se plaisait à oublier la couronne, encore si brillante, qu'elle portait. Jeune, charmante plutôt que belle, ayant des cheveux magnifiques, des bras, des mains admirables, un teint éclatant et un vrai port de reine, chez ses amies, la princesse de Lamballe et la duchesse Jules, elle négligeait, trop peut-être, ses grandeurs et le cérémonial que le trône lui imposait. Mais cet oubli volontaire donnait à ces assemblées privilégiées un charme d'abandon, un esprit libre qui la ravissait. Là, et là seulement, ou encore à Trianon, elle était elle, gaie et causeuse. Le cercle se forma, se brisa autour de son fauteuil, elle s'entretint avec les uns, avec les autres, recevant de tous des hommages dont la galanterie française était prodigue alors ; mais, ce soir, elle semblait préoccupée, et à plusieurs reprises elle s'entretint à voix basse avec madame Jules.

On se mit au jeu, la reine s'assit à une table de birbi qui bientôt fut couverte d'or. Pendant ce temps, seul dans son coin, Adhémar suivait cette scène brillante, il lui sembla une fois ou deux que Marie-Antoinette le regardait, mais peut-être s'était-il trompé, car, fatigué comme il l'était, tout flottait autour de lui comme dans un nuage, et il sentit plutôt qu'il ne vit la duchesse Jules s'approcher de lui.

" Ecoutez-moi, lui dit-elle, et gardez que votre visage ne témoigne aucun étonnement. Pour des motifs graves, j'ai besoin d'une personne qui puisse me donner des nouvelles de la rue des Rossignols. Le hasard vous y ayant conduit, et certaine de votre discrétion, j'ai pensé à vous. Savez-vous l'allemand ?

— Oui, madame.

— A merveille. Chaque jour donc vous irez prendre des nouvelles de la malade."

Adhémar tressaillit, et, tournant les yeux vers la reine, il murmura :

" Mais elle est guérie, Madame.

— Hélas, non..."

Le page sentait le vertige s'emparer de lui.

" Vous irez donc chaque matin rue des Rossignols, vous tâcherez de n'être pas remarqué, vous ne frapperez pas à la petite porte, vous l'ouvrirez.

— Je venais, madame, vous remettre la clé que j'ai oublié de vous rendre, et..."

— Cela se trouve très-bien... Ne m'interrompez pas, car me trop longue conversation serait observée et ferait jaser. Vous entrez dans le jardin, et, à l'antichambre du pavillon, vous trouverez une femme de service, vous lui demanderez en allemand : " Madame Martha ;" madame Martha descendra, vous donnera aussi, en allemand, des nouvelles de la malade, et vous aurez la bonté, comte, de me les apporter... Je vous recevrai à toute heure..."

— Mais, madame, il n'y a plus de malade.

— Encore une fois, vous vous trompez. Il faut même que vous me donniez votre parole de ne pas chercher à la voir."

Adhémar, l'esprit perdu, baissa la tête.

" A demain donc, reprit la duchesse, mais ne vous en allez pas encore, il serait possible que l'on ait encore quelque chose à vous dire."

Sur ces mots, elle s'éloigna en causant avec M. de Bezenval qui venait de passer à côté d'elle.

M. le duc de Lauzun, l'élégant de cette époque, à qui la reine accordait une faveur marquée, s'approcha du page ; soit par curiosité, soit par un mouvement de simple courtoisie, il l'aborda :

" Monsieur, lui dit-il, il y a longtemps que je cherche l'occasion de vous faire compliment sur la manière dont vous montez à cheval. Je vous ai vu aux dernières courses, à la plaine des Sablons, je vous ai monté au comte d'Artois, il

vous a fort admiré. Mais vous paraissez souffrant.

—C'est vrai, monsieur, le médecin qui m'a saigné hier prétend que je suis malade, et je suis sorti de mon lit pour ne rendre ici.

Lauzun se récria fort, d'une manière un peu bruyante, contre cette folle imprudence. La reine tourna la tête, se leva et s'approchant de l'embrasure de la fenêtre que le page n'avait point quittée :

—Que dites-vous donc, M. de Rochemore ! M. de Lauzun, vous avez l'air de le gronder. Sachez que je m'intéresse à lui.

—Certainement que je le gronde, il a la fièvre, et il n'a pas craint, malgré la défense de son médecin.

—Je savais, monsieur le duc, murmura le comte en interrompant Lauzun, que j'aurais le bonheur de voir la reine, et je n'ai pas voulu manquer une occasion de mettre à ses pieds l'hommage de mon dévouement et de ma reconnaissance.

—Merci, reprit la reine d'une voix attendrie, je sais que vous êtes aussi fidèle que jeune et brave.

—Oh ! madame, ce sera le plus beau jour de ma vie que celui où Votre Majesté daignera mettre à l'épreuve cette fidélité et cette jeunesse.

—Eh bien ! ce sera sur l'heure même ; M. de Lauzun a mille fois raison de vous gronder, et de quelque service que l'on vous ait chargé (Marie-Antoinette appuya sur ces mots), je vous prie de vous retirer et de vous soigner ; le roi et mon fils auront toujours besoin de serviteurs comme vous. Au revoir, comte, vous savez que, de ce jour, vous faites partie des soirées intimes des duchesses de Lamballe et de Polignac, je vous y verrai toujours avec plaisir.

Puis, souriante, elle toucha de son éventail l'épaule de Rochemore.

Le page tremblait, et dans sa main cachée par sa soubrave il tenait le mouchoir ; il s'inclina, raffermi son pas, et sortit du salon. La reine, qui l'avait suivi des yeux, dit à Lauzun :

—"Que c'est bon, que c'est beau la jeunesse !"

A. GENEVAY.

(La suite au prochain numéro.)

## UNE MÈRE COUPÉE EN MORCEAUX PAR SA FILLE ET SON AMANT

Le 2 juillet dernier ont commencé devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, séant à Aix, les débats d'une épouvantable affaire de parricide et d'assassinat qui rappelle, mais avec des détails bien autrement affreux, les horreurs du procès Billoir.

Des deux accusés, l'un est un jeune homme, Léon Vitalis, ancien commis de librairie ; la seconde est une jeune fille de dix-huit ans, Maria Boyer, qui gérait avec sa mère, à Marseille, un petit commerce de laiterie et de mercerie.

Maria Boyer est accusée de l'assassinat de sa mère, de complicité avec Vitalis, son amant, qui, avec l'aide de la jeune fille, coupa le corps, en détacha les membres, défigura le visage et alla jeter à la mer ces restes informes, la nuit, dans une charrette que Maria Boyer traînait avec lui.

On verra, du reste, par la lecture de l'acte d'accusation, que nous donnons *in extenso*, dans quelles circonstances effroyables le crime fut consommé :

Le 21 mars 1876, vers six ou sept heures du matin, le sieur Gouin (Alphonse), sous-brigadier des douanes à Marseille, passait sur le bord de la mer, au quartier de la Madrague, et au pied du cap Pinède, lorsque son attention fut éveillée par la vue de paquets volumineux de vêtements. Ces paquets étaient déposés sur un talus, à quelques mètres de la mer et imparfaitement recouverts par des terres et du sable. Voulu s'assurer de ce qu'ils contenaient, il remua l'un de ces paquets, et, soulevant l'étoffe qui l'enveloppait, il découvrit avec horreur un membre humain.

Il avertit aussitôt l'autorité judiciaire, qui se transporta sans retard sur les lieux. Les paquets furent découverts et présentèrent un spectacle horrible. C'était un cadavre de femme dont les quatre membres avaient été séparés du tronc, et enveloppés séparément dans de vieilles hardes. La tête, presque entièrement détachée, ne tenait au corps que par les vertèbres. Le visage avait été affreusement mutilé, dans le but évident de rendre plus difficile la reconnaissance de la victime.

Il était d'ailleurs évident que le crime avait été commis à une date extrêmement récente :

Le cadavre n'offrait aucune trace de décomposition ; le sang qui recouvrait son enveloppe était encore frais. Sur le sable humide, on voyait l'empreinte de pas de femme : à quelques mètres de là, on trouvait d'autres vêtements maculés de sang, qui avaient été enfouis.

Enfin, on ne tardait pas à découvrir un témoin, le sieur Léoni (Joseph), préposé des douanes, qui, la veille au soir, vers neuf heures, étant de service au bord de la mer, au quartier de la Madrague, avait vu passer auprès de lui un homme poussant un charretton sur lequel se

trouvait un objet assez volumineux. Une femme de petite taille marchait auprès de lui. Il leur demanda ce qu'ils transportaient ainsi. L'homme répondit : "C'est la malle d'un voyageur."

Les deux inconnus se dirigèrent vers le point où le lendemain le cadavre était découvert. Vingt minutes après, ils repassèrent devant le douanier Léoni. A ce moment, le charretton était vide.

Transporté à la Morgue, le cadavre ne tarda pas à être reconnu pour celui de la nommée Marie Salat, veuve Emile Boyer, propriétaire de deux magasins, l'un de fromages, l'autre de mercerie, situés à Marseille, rue de la République, 49.

Avant de venir se fixer à Marseille, vers la fin de 1876, la veuve Boyer habitait Montpellier avec sa fille, Maria Boyer, âgée de dix-sept ans et demi :

La veuve Boyer, continue l'acte d'accusation, avait une fortune assez considérable. Elle et sa fille vivaient assez simplement et n'avaient jamais inspiré à leurs voisins de remarques défavorables. Toutefois, un jeune homme, Léon Vitalis, fréquentait leur maison avec une assiduité qui avait été remarquée.

Vitalis appartenait à une honnête famille et était employé comme commis chez un bouquiniste. Il s'était toujours fait remarquer par sa bonne conduite et son amour du travail, mais, en même temps, par son caractère froid et concentré, et surtout par son insatiable cupidité. Tout indique que les relations qu'il avait nouées avec la famille Boyer avaient pour but la main de la jeune Maria et la fortune qui devait lui advenir. La mère parut d'abord encourager ses projets, mais, pour mieux s'assurer le consentement de celle-ci, Vitalis l'entourait de soins et manifestait envers elle une affection exagérée, qui la trompa bientôt sur la nature des intentions de l'accusé, et lui inspira pour ce jeune homme d'autres sentiments.

Ses projets ne tardèrent pas à se modifier, et la veuve Boyer en arriva à des actes d'inconséquence ou de légèreté qui furent sévèrement interprétés par certains témoins. On la vit dès lors s'opposer au mariage de sa fille, et provoquer ainsi, de la part de Vitalis, une irritation dont la trace évidente se trouve dans ses écrits.

En septembre 1876, trente-huit obligations du *Crédit foncier*, formant une valeur de 14,400 francs, que la femme Boyer tenait cachées derrière une glace, disparaissaient tout à coup. Une plainte est portée au commissaire de police. Les voisins ont la pensée que le vol n'a pu être commis que par Vitalis, qui seul pénétrait dans l'appartement, et la femme Boyer semble concevoir les mêmes soupçons, car elle retire sa plainte et empêche qu'il y soit donné suite. Ses soupçons se confirment, quand elle voit, peu après, Vitalis faire un voyage à Paris.

Enfin, la femme Boyer vint se fixer à Marseille, où elle acheta, à un prix élevé, les deux magasins situés 49, rue de la République. Vitalis l'y suivit :

En janvier 1877, Vitalis arrive de Montpellier. Il est accueilli comme un parent ; mais il poursuit toujours le but qu'il s'est proposé, et ses relations avec la jeune Maria prennent un nouveau caractère. Toutefois, il n'a plus pour la veuve Boyer les mêmes égards qu'autrefois. Celle-ci lui reproche à mots couverts de lui avoir soustrait, en 1876, les trente-huit obligations du *Crédit foncier* et l'accuse de s'approprier certaines sommes provenant des recettes quotidiennes. De là des querelles et des scènes de violence. La veuve Boyer conçoit le projet de vendre ses deux magasins et d'aller tenter le commerce en Italie. Vitalis se fait signer par elle une procuration générale, passée devant Me Craveri, notaire, et il cherche des acquéreurs. En un mot il a entre les mains tous les moyens de réaliser et de s'approprier la fortune de la femme Boyer et n'attend pour atteindre ce but qu'une occasion favorable, au devant de laquelle la veuve Boyer, dont le mécontentement croissait sans cesse, alla bientôt d'elle-même.

Ici, une première scène qui précéda de deux jours seulement l'assassinat, et qui semble avoir hâté l'exécution de l'horrible projet que Vitalis avait conçu :

Le 17 mars, le témoin Vallon (Elise), épouse Granier, entend la veuve Boyer dire à Vitalis : "Vaurien, je ne te veux plus ! Il faut que tu quittes la maison !" et celui-ci lui répond par des exclamations exprimant le mépris et le dégoût.

Frappé de cette menace d'expulsion qui pouvait s'accomplir sans délai, Vitalis n'hésita plus. Deux jours après, le 19 mars au matin, il fit connaître à Maria Boyer le dessein criminel qu'il méditait déjà depuis longtemps et lui proposa de se débarrasser de sa mère pour vivre tranquilles tous les deux. Cet odieux langage fut entendu. Maria Boyer, que l'institution chargée de son éducation représentait comme une fille sans cœur, d'un caractère froid, insensible à toute émotion et rebelle aux enseignements de la religion, partageait la haine de Vitalis pour sa mère. Elle déclare elle-même que, pendant une récente maladie de celle-ci, elle souhaitait de la voir succomber. Du reste, d'après Vitalis, elle abonda dans son sens, et il fut convenu que lorsqu'une discussion s'engagerait, et au moment où l'accusé parlerait à la femme Boyer d'une voix sourde, Maria fermerait les portes du magasin et en renverrait le garçon, afin d'en finir.

Nous arrivons au crime. Le même jour, 19 mars, vers deux heures, une discussion s'engagea entre la veuve Boyer et

Vitalis, dans une petite pièce qui faisait suite au magasin de mercerie. Vitalis songea tout d'abord à éloigner le garçon de magasin, nommé Marcelin, et lui demanda s'il n'avait pas à sortir. Sur sa réponse négative : "Allez toujours vous promener, lui dit Vitalis, vous voyez que nous avons des affaires de famille, et il est inutile que vous en soyez le témoin." Marcelin sortit :

Quand il entra, poursuit l'acte d'accusation, il était à peu près cinq heures. La porte des deux magasins était fermée à clef.

Il dut frapper et on ne lui ouvrit qu'un moment après. Il fut surpris des allures étranges de Maria Boyer, qui se tenait assise sur un panier placé sur la trappe de la cave. Elle semblait ne pas vouloir quitter cette place, et elle refusa même de se lever pour aller servir un client.

Sur sa demande, la fille Boyer dit au témoin que sa mère devait partir le soir même pour Montpellier. Celui-ci, dont les soupçons étaient éveillés, se rendit à la gare à l'heure du départ ; mais il n'y vit point la malheureuse femme Boyer, et cependant, le lendemain encore, Maria Boyer lui affirmait que sa mère était partie la veille.

La soir, à la nuit, il aperçut Vitalis qui emportait une corbeille très-lourde. C'est alors que ne pouvant plus résister à ses soupçons, Marcelin était allé faire sa déclaration à la police.

Voici maintenant, sans omettre un détail, la scène de boucherie et de tortures qui s'était passée quand la mère, la fille et Léon Vitalis s'étaient trouvés seuls :

Une fois le garçon de magasin éloigné, Maria s'était hâtée de fermer à clef les portes du magasin. Alors se produisit une scène horrible à laquelle prirent part et la fille Boyer et Vitalis. Ce dernier porte un violent coup de poing sur la poitrine de la veuve Boyer, qui tombe près du canapé. Vitalis redouble de coups. Penchant la lutte, Maria Boyer s'efforçait de faire le plus de bruit possible, en poussant et retirant violemment les tiroirs du magasin pour empêcher les cris de sa mère d'être entendus ! Vitalis s'empare d'un couteau et en frappe la malheureuse victime. Celle-ci se débattait et était parvenue à se saisir de l'arme, qui déchire les mains de l'accusé : "Donne-moi, dit-il à Maria Boyer, le couteau à gruyère qui se trouve dans le magasin à fromages, car elle me coupe les mains." L'accusé passe devant sa mère, pénètre dans le magasin à fromages, prend le couteau à gruyère et le met dans la main de Vitalis, qui le plonge dans la gorge de sa victime.

Cette fille dénaturée ne se contente pas de ce rôle : elle prend elle-même une part active au meurtre et frappe sa mère à coups de pieds, paralysant ainsi les efforts de la victime pendant que Vitalis l'achève. "La coquine, dit-elle dans un de ses interrogatoires, ne voulait pas mourir !" et Vitalis est obligé de lui mettre une main dans la bouche pour l'étouffer. Enfin, après une lutte désespérée, la malheureuse rend le dernier soupir.

On lui passe une corde sous les bras. La parricide et l'assassin la descendent ainsi dans la cave, par la trappe qui se trouve dans le magasin à fromages. Puis, voulant faire disparaître les traces de leur crime, ils pensent à l'enfouir. Dans ce but, Vitalis va acheter une pioche, un pic, une pelle et une truelle, mais le sol est trop résistant : il faut renoncer à ce projet. Cependant Maria Boyer nettoie le théâtre du crime, et passe une partie de la journée et de la nuit à effacer les traces de sang.

Enfin, comprenant qu'il sera difficile d'emporter le cadavre à cause de son poids et de ses dimensions, Vitalis conçoit la pensée de le dépecer, et il communique son horrible projet à Maria, qui n'hésite pas à s'y associer. Il s'arme d'un couteau et commence son atroce besogne. Il sépare du tronc les quatre membres. Il déclare même qu'à ce moment il sentait bien qu'il exerçait sa vengeance. Il essaie de séparer la tête du tronc, mais il ne peut y parvenir. Enfin, à l'aide d'un copeuet, il mutila horriblement le visage de la victime pour la rendre méconnaissable.

Le soir, les accusés songent à faire disparaître le cadavre, et ils vont se promener le long des quais du vieux port, pour chercher un endroit propice à leur dessein ; mais voyant de nombreuses embarcations sur tous les points du port, ils renoncent à leur première idée.

Le lendemain, mardi, 20 mars, Vitalis va louer un charretton. Il l'amène, le soir, à l'entrée du passage qui communique avec les magasins. Les morceaux du cadavre sont entourés de vieux vêtements, ficelés et mis dans des corbeilles, que l'accusé transporte successivement sur le charretton, pendant que Maria reste auprès du véhicule. Enfin Vitalis pousse le charretton et son lugubre fardeau. Maria le suit.

Ils se dirigent vers le quartier de la Madrague, et, arrivés au pied du cap Pinède, ils déposent ces débris humains dans la cavité d'un talus, qu'ils recouvrent, aussi bien que possible, de pierre et de sable. Puis ils rentrent au logis de leur victime.

Le lendemain, les deux assassins fouillent les meubles et la chambre de la femme Boyer. Ils s'emparent de toutes les sommes qu'ils y rencontrent, notamment d'une cassette contenant 6,930 francs, et des bijoux : un broche, une montre, une chaîne.

Une voisine, la femme Granier, les voit sur le trou de la serrure comptant l'argent, et le bruit des écus parvient jusqu'à elle.

Vitalis fait des efforts désespérés pour réaliser la vente des magasins, et Maria Boyer écrit au nom de sa mère aux divers débiteurs que cette dernière avait à Montpellier, pour se faire remettre au plus tôt les sommes dues par eux. Leur projet était, après avoir réuni le plus d'argent possible, de gagner l'étranger pour échapper aux conséquences de leur crime, et vivre ensemble des débris de leur malheureuse victime.

Tels sont les faits tels qu'ils se dégagent des documents de la procédure, et des aveux géminés des accusés. L'autopsie, à laquelle il a été procédé par M. le docteur Rampal, confirme ce récit.

L'état du cadavre, les cicatrices nombreuses constatées sur Vitalis et Maria Boyer révèlent la part qu'ont prise les deux accusés à la lutte horrible dans laquelle a succombé la malheureuse femme Boyer.

## CHOSSES ET AUTRES

Il y a 740 condamnés dans le pénitencier du Massachusetts.

Mgr. Conroy est actuellement à Chicoutimi et ne visitera les Trois-Rivières que vers la fin du mois d'août.

On annonce que l'ancien chef des confédérés, Jeff. Davis, publiera sous peu une histoire de la dernière guerre civile.

On parle de MM. Ritchie, Kerr, Jetté et Cross, avocats distingués de Montréal, pour remplacer l'hon. Juge Sanborn à la Cour d'Appel.

On annonce que M. Tremblay interjette appel à la Cour Suprême de la décision de l'hon. juge Routhier, dans la dernière contestation électorale de Charlevoix.

Deux des fils du prince et de la princesse de Galles ont été, récemment, envoyés à bord du vaisseau-école *Britannia*, et ce fait a créé l'impression que tous deux étaient destinés au service de la marine. Il paraît, néanmoins, que l'aîné, le prince Albert-Victor, entrera dans l'armée, pendant que le plus jeune, le prince George-Frédéric, restera dans la marine.

C'est aujourd'hui que doit partir de Washington la petite goëlette *Florence* qui est envoyée dans la mer glaciale, avec un équipage de dix hommes, sous les ordres du capitaine Tyson, vétérans de l'expédition du *Polaris*. La *Florence* doit préparer l'installation de la colonie du capitaine Howgate, en vue des futures explorations projetées dans la direction du pôle Nord.

Le gouvernement vient d'inviter le Rév. Père Lacombe, O.M.I., à se rendre au fort McLeod, dans le but de prêter son concours et son influence pour la conclusion du traité avec les Pieds-Noirs au commencement de septembre prochain. M. Laird, le commissaire officiel près de ces tribus, partira vers la mi-août de Battleford pour McLeod, où il sera rencontré par le Père Lacombe, qui passera par Moorhead, Bismark et Benton, et de là avec des chevaux jusqu'au lieu du rendez-vous.

La fête de Sainte-Anne, qui vient d'être déclarée patronne de la province de Québec, a été célébrée, jeudi dernier, avec un éclat inaccoutumé dans tout le Bas-Canada, et spécialement dans les localités qui portent le nom de cette grande sainte. A Beaufort, qui est le premier et le principal des sanctuaires de sainte Anne, et où il y a cette année une si grande affluence de pèlerins,Mgr. l'archevêque de Québec a officié lui-même, jeudi matin, pontificalement, à la messe solennelle célébrée en l'honneur de la fête anniversaire de la Bonne Sainte-Anne.

Le gouvernement du Canada ne sera représenté que par un seul commissaire salarié à l'Exposition de 1878 à Paris.

Il y aura plusieurs commissaires honoraires parmi lesquels sera l'honorable Sir John Rose. On dit que M. Thos. C. Keefer, ingénieur civil, sera nommé commissaire salarié. On travaille activement au ministère des travaux publics à préparer des plans et des modèles de nos édifices publics, des cartes géographiques de la puissance qui donneront à l'Europe une idée des ressources du pays.

Le *Herald* de New-York dit qu'il n'y a pas eu moins de 210 personnes tuées ou blessées dans les troubles causés par la grève, la semaine dernière, à Baltimore et à Pittsburg.

Voici comment ce nombre se répartit :

Tués à Baltimore, vendredi.....	8
Tués à Pittsburg, samedi.....	19
Tués à Pittsburg, dimanche.....	34
Total.....	61
Blessés à Baltimore, vendredi.....	40
Blessés à Pittsburg, samedi.....	9
Blessés à Pittsburg, dimanche.....	100
Total.....	149
Total des blessés et tués.....	210

Vase et fragments d'antiquité trouvés dans les champs d'archéologie du Saint-Maurice

M. Piret, ingénieur de mines en Canada, décrit comme suit, dans la *Minerve*, l'étrange découverte qui vient d'être faite à Saint-Maurice, district des Trois-Rivières :

Dernièrement, en faisant des recherches à Saint-Maurice, dans les terrains qui avoisinent les dépôts du pétrole, au rang Saint-Alexis, M. L. A. Genest, avocat, greffier de la Cour de Paix, à Trois-Rivières, et moi, nous avons fait une singulière découverte, et nous laissons aux savants archéologues, en attendant l'Exposition de Paris, le soin de discuter l'origine des objets qui sont en notre possession.

Près du calcaire pétrolien, où la silice combinée au pétrole en pâte ou cristallisée, offrent des échantillons remarquables dans des masses compactes calcaire, il y a un endroit sur lequel la végétation refusait de se montrer.

Depuis près d'une année, nous nous proposons, avec M. Genest, d'enfoncer un puits pour avoir raison de ce phénomène. Différentes circonstances ont retardé le début de nos travaux, qui s'exécutent depuis le commencement de la bonne saison.

La surface des lieux annonce l'argile; le terrain dénudé semblait indiquer une source, par les bulles qui se montraient avec une certaine continuité, laissant parfois échapper un bruit singulier ressemblant au sifflement d'une machine à vapeur.

A huit pieds de profondeur, dans l'argile massive et compacte, s'est présenté un vase en forme de cône renversé. Sur ce vase muni d'un demi couvercle, se trouvait des objets rangés comme pour recevoir un gaz devant être utilisé à l'éclairage. Les objets placés sur le vase ont la forme de lampes phéniciennes, telles qu'on en voit dans les musées d'Europe. Ces lampes, percées au centre, paraissent avoir été en communication avec des tuyaux de petites dimensions conduits de l'intérieur pour éclairer un endroit quelconque.

Le vase, comme tous les objets trouvés, est couvert dans tout son intérieur d'une épaisse couche de calcaire déposé pendant une très-longue période d'années. Ce calcaire s'est formé par son ascension et doit sa formation à l'eau venant des profondeurs par un tuyau, ce que l'on peut juger en voyant les terrains du puits. Par une circonstance assez bizarre de la pression d'air, l'eau rentre continuellement dans le tuyau au lieu d'en sortir, lorsque nous détachons des parties de ce tuyau pour approfondir notre puits.

L'extérieur des objets recueillis indique la présence du tale qui ne se trouve pas sur les lieux



VASE ET FRAGMENTS D'ANTIQUITÉ TROUVÉS DANS LES CHAMPS D'ARCHÉOLOGIE

DU ST. MAURICE, DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

même ni à l'extérieur du gros tuyau sur toute sa longueur; il a, au contraire, une certaine rudesse comme le vieux plomb qui a séjourné longtemps sous terre. Ce tale ne paraît pouvoir s'expliquer que par la décomposition lente d'un métal contenant de l'argent et qui aurait changé sa matière fabriquée en zorone.

A certains endroits, douze et quinze pieds environ de profondeur, le tuyau conducteur grossit et semble indiquer, par sa forme, qu'il a servi à établir différents joints, pour conduire le gaz horizontalement par d'autres petits tubes en plomb, indiqués dans l'argile par une décomposition noire comme de la suie de cheminée, et tranchant tous les objets comme une forte couleur à l'huile. Est-ce un gaz volcanique qui s'échappe? est-ce un gaz de pétrole? La flamme indique le soufre.

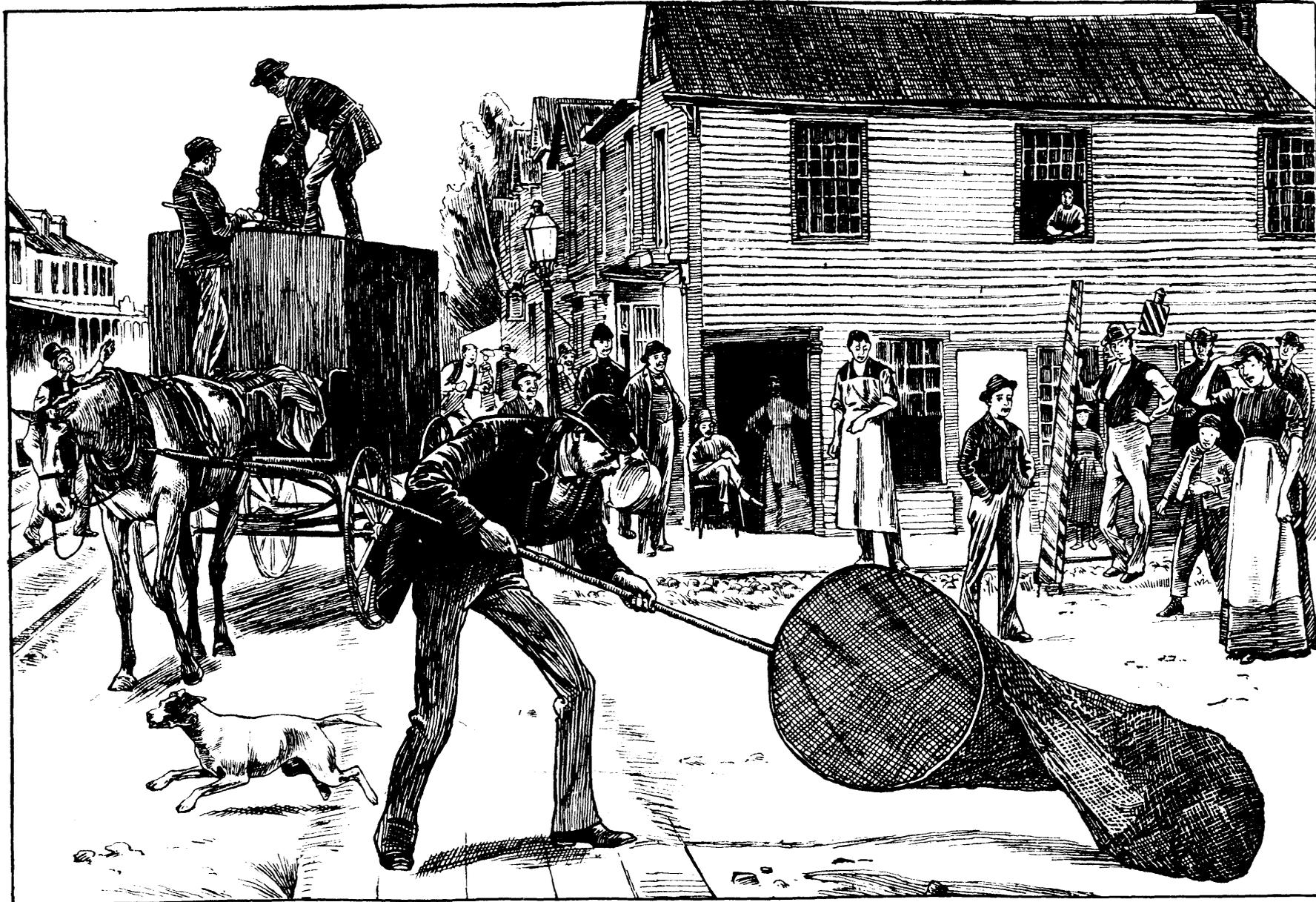
Plus bas encore, ce tuyau prend des proportions beaucoup plus fortes, et son diamètre représente six et sept fois le tube sortant du cône du vase. On voit parfaitement l'emboîtement d'un tuyau dans l'autre, et les soins pris à l'origine pour donner la résistance nécessaire à une forte pression; l'emboîture s'est faite, laissant plus de deux pouces à l'extérieur pour se fermer par une abondante soudure, et les tubes paraissent avoir été consolidés pour assurer une résistance plus complète, aussi bien que le vase qui est entouré de cerceaux soudés.

Comme géologie, le terrain du puits de nos trouvaillies donne bien à réfléchir avant de se prononcer. Saint-Maurice, au rang Saint-Alexis, est à une très-grande hauteur au-dessus du niveau moyen du Saint-Laurent, à en juger à vue de cloche, par l'éloignement du fleuve.

Sa première couche est une argile mélangée de sable antique, produit de la désagrégation de certaines roches qui se sont progressivement abaissées sur une grande distance tout autour de notre puits. Nous sommes sur un plateau et rien n'indique des résultats volcaniques jusqu'à présent. L'argile, à grains très-fins, formée par voie de transport, doit être variable dans sa composition et entre dans la classe des argiles plastiques.

A sept ou huit pieds du cône du vase, suivant le tuyau qui s'enfonce perpendiculairement dans la terre, on rencontre dans l'épaisseur du banc d'argile une couche horizontale de cailloux arrondis par frottement, forte de deux pouces. Descendant encore environ un pied, on traverse un dépôt de coquillage du genre Vénus, sur une épaisseur d'environ deux à deux pouces et demi, et ce coquillage appartient aujourd'hui à la Méditerranée seulement. Ces conques marines sont tassées les unes sur les autres, et beaucoup sont fermées.

Il se présente ici une question scientifique de la plus haute importance pour l'histoire du Canada, question qui semblerait faire remonter le placement du vase découvert en cet endroit à la plus haute antiquité.



TORONTO—MANIÈRE D'ATTRAPER LES CHIENS NON-LICENCIÉS POUR LES DÉTRUIRE

L'avenir nous dira s'il faut croire à une civilisation ancienne fort avancée en nous indiquant que l'Amérique du Nord a été habitée par des peuples hautement sociables à des époques bien autrement antérieures que Christophe Colomb.

On lit dans le Constitutionnel des Trois-Rivières :

Les trouvaillies faites par MM. Piret et Genest, à Saint-Maurice, ont beaucoup intéressé les médecins qui ont été les visiter chez M. Genest. Il y a, en effet, un grand vase et des tuyaux qui ressemblent à un appareil pour le gaz.

M. Benjamin Sulte a, depuis, adressé la lettre suivante à la Minerve :

Messieurs les Rédacteurs, — L'article de M. Piret que vous avez publié est peut-être destiné à nous ouvrir la voie de découvertes importantes touchant les premiers hommes qui ont habité l'Amérique Septentrionale.

C'est la première fois que j'entends parler d'ustensiles ou d'appareils aussi parfaits que ceux mentionnés par notre savant collaborateur ; n'était la formation du terrain qu'il met au jour, et qui semble très-ancien, je repousserais toute idée de surprise relativement aux objets en question.

Si nous sommes sur la piste d'un grand fait ethnologique, espérons qu'il se trouvera des hommes persévérants pour en poursuivre la solution.

Le tout est écrit à la hâte et sans prétention de ma part.

LA MODE

Nous extrayons le passage suivant d'un courrier de modes publié par un journal français reçu par la dernière malle. Il contient quelques conseils pratiques à l'adresse de nos aimables lectrices :

Sans doute, mesdames, que vous n'êtes pas insensibles aux plaisirs de la villégiature. Vous caressez quelques charmants projets d'excursions, de voyages, de bains de mer.

Qu'emporterons-nous, maman, pour notre voyage ? que faut-il préparer ? comment arranger ma robe de l'année dernière ? Mais elle est trop courte, trop large, le bas est fané ???

N'est-ce pas ce qui vous préoccupe, chères jeunes filles ? Ai-je deviné ?

Eh bien, permettez-moi de vous donner ici quelques conseils, vous les soumettez à vos mères et peut-être en tirerez profit.

Il n'est aucune toilette de l'année dernière, ou même des années précédentes, que vous ne puissiez arranger très-convenablement. La mode s'y prête à merveille.

On fait en ce moment tout ce qu'on veut, chacun s'arrange à sa guise, surtout pour les costumes de campagne.

Les robes de fillettes sont-elles courtes ? vous les allongez avec un ou deux biais d'étoffe unie entre l'ourlet et le jupon lui-même.

Vous garnissez avec la même étoffe que les biais, les manches, le col et au besoin les devants en veste bretonne. On combine ainsi de charmants costumes de maison, en les réparant et les ornant d'étoffe grisaille ou de couleur de toile écrie et toile bleue.

Vous pouvez aussi, jeunes femmes ou jeunes filles, utiliser une matinée ou robe de chambre (surtout si elle est avec un simple ourlet), en la relevant au moyen de nœuds de taffetas noir ou de couleur sur une jupe quelconque.

La polonoise, mesdames, est plus que jamais à la mode. Elle se porte longue, plissée ou froncée à la taille et aux épaules. On la fait même avec empiècements, comme les costumes de bains ou tabliers d'enfants.

En voyage, l'Ulster bien fait, est indispensable. Il le faut en fin lissage, souple et bien coupé ; on le serre à la taille par une ceinture de métal de cuir, ou de fantaisie.

bien comprise, ce vêtement vous sera d'une extrême utilité. Etant en toilette, il vous servira de cache-poussière, il peut vous remplacer l'imperméable trop lourd par un temps orageux.

Les toilettes de dames, de jeunes filles et fillettes se ressemblent tellement aujourd'hui, qu'en vous donnant un costume simple pour dame, il peut servir à chacune de nos trois lectrices.

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

Londres, 25. — Une dépêche de Cravonara, près de Balzig, dit que les Turcs massacrent les chrétiens sans pitié. Une dépêche de l'ambassadeur grec à Constantinople mande des secours immédiats ; s'il n'en arrive, pas un homme ne restera en vie.

Des sloops de guerre anglais et des steamers de Lloyd autrichien sont partis immédiatement pour recueillir les fugitifs.

Constantinople, 25. — L'épizootie a éclaté parmi les chevaux et le bétail de l'armée russe.

Pesth, 26. — Le parlement hongrois se réunira jeudi. On dit que plusieurs députés proposent une résolution condamnant les outrages des Russes dans la Bulgarie, demandant la paix et la préservation de l'intégrité de l'empire ottoman.

Le bombardement de Rustchuk est commencé. Il est rumeur que le gouvernement a envoyé un ultimatum à la Russie.

On parle aussi d'une alliance entre l'Italie et la Russie.

Une dépêche de Shunla dit que les Russes ont commencé ce matin à attaquer les fortifications avancées de Silistrie.

Paris, 26. — Le conseil des ministres a fixé la date des élections au 14 octobre.

Londres, 26. — Les Turcs assassinent les chrétiens à Kanarra, sur la mer Noire, au nord-est de Varna Bilda.

Une dépêche dit que les Russes ont éprouvé un échec sérieux, sinon une défaite complète à Plevna, le 19 juillet.

Berne, 26. — Le général Grant a été reçu ici ce matin par le président de la Confédération Suisse.

Londres, 26. — La plus grande animation règne dans les cercles militaires ; on s'attend à de grands événements. Les troupes qui viennent de partir sont en destination de Malte, Gibraltar et autres postes de la Méditerranée.

On pense que le cabinet est persuadé que la guerre entre dans une phase qui nécessite l'intervention de l'Angleterre. Des communications importantes ont été échangées ces jours derniers entre le gouvernement anglais et le département russe des affaires étrangères.

Vienne, 22. — Il circule encore des rumeurs de paix. Tout le monde est convaincu que les grandes puissances en sont venues à une entente sur les bases du traité de paix. On croit que le moment décisif ne se fera pas longtemps attendre.

Les actes de barbarie commis par les Mahométans, les Russes et les Bulgares ne permettent plus aux puissances d'être désintéressées dans la question d'Orient. Elles doivent songer immédiatement à secourir les populations chrétiennes de la Turquie.

L'Autriche et la Hongrie sont vivement intéressées. Le dessein que l'on attribue à l'Angleterre d'occuper Gallipoli, ensuite Constantinople, n'exclut pas l'espoir d'une paix prochaine.

Vienne, 28. — Midhat Pacha a été appelé à Constantinople par le Sultan. Il a laissé Plombières immédiatement pour obéir à l'ordre du Sultan.

La chute d'Edem Pacha est considérée comme imminente.

Un décret impérial a créé une cour martiale pour faire le procès de Radif Pacha et d'Abdul Kerim.

Andrinople, 28. — Suliman Pacha a été défait à Karabunar. Il a perdu dix pièces de campagne et a retraité vers Andrinople.

Shumla, 28. — Le second corps d'armée russe a commencé le siège de Sistova.

Constantinople, 27. — Le Cheik U'I Islam a été congédié. Il régnait ici une grande activité militaire. Les volontaires arrivent de tous côtés.

Constantinople, 28. — Les consuls grec, français et italien à Burges et Gallipoli ont télégraphié à leurs ambassades respectives demandant des frégates afin de protéger les chrétiens contre les Musulmans, qui se portent à des excès de barbarie.

FAITS DIVERS

LONGÉVITÉ. — L'Univers annonce qu'il vient de mourir, près de Montgeron, une femme Meyer, qui était âgée de cent dix-neuf ans.

Depuis quatorze ans, ses facultés avaient presque totalement disparu. Mais, physiquement, elle se portait bien et marchait fort alertement.

SUS AUX CHIENS. — Les chiens ne portant pas la médaille de la Corporation sont arrêtés sur la rue par la police et transportés dans la cour de la Station Centrale de Police, où, sans autre forme de procès, on les pend jusqu'à ce que mort s'en suive.

MÈRE DÉNATURÉE. — Durant le mois d'octobre dernier, une veuve suédoise nommée Henderickson, plaça ses deux petits enfants dans la maison de refuge protestante, priant la matrone dans les termes les plus chaleureux de vouloir bien prendre soin d'eux pour un court espace de temps.

Tout semblait oublié, lorsque vendredi, 20 juillet, Caroline Onelson, demeurant au No. 22, rue Queen, et qu'on dit avoir habité la même maison que la femme Henderickson, fit son apparition à l'orphelinat protestant avec un de ses enfants, et demanda qu'il y fût reçu, disant que la mère le lui avait confié, mais qu'il lui était impossible de le garder plus longtemps, vu que son propre enfant souffrait d'une maladie chronique.

Selon les règles de cette institution, Mme Wilson, la matrone, dut refuser de recevoir l'enfant avant que l'on sût ce qu'était devenue la mère, et en conséquence elle avisa la femme Onelson d'en prendre soin durant la nuit, et de le rapporter le matin suivant. En attendant cette réponse, cette mégère devint furieuse et jeta le pauvre petit derrière un poêle. On lui ordonna de sortir de la maison avec l'enfant, mais elle refusa de nouveau de prendre charge du pauvre petit-être, et le laissa sur les marches du perron.

La matrone accueillit alors le pauvre abandonné, et la femme, arrêtée par un agent de police, passa la nuit dans une cellule. Durant ce temps, son propre enfant, jeune garçon de onze ans, souffrant de la consommation, et n'ayant personne pour lui donner des soins, devint de plus en plus faible, et était sur le point d'expirer le matin, lorsqu'un menuisier, ayant entendu parler de cette lamentable histoire, se rendit à la station et se porta caution pour l'infortunée mère, qui arriva à sa demeure juste à temps pour recevoir le dernier soupir de son fils.

Il faisait réellement peine à voir le désespoir de la malheureuse lorsqu'elle comparut devant le Recorder quelques heures plus tard. Comme il n'y eut pas de preuve contre elle, le juge ordonna sa mise en liberté, et la police cherche en ce moment la véritable coupable et la cause de toute cette affaire, c'est-à-dire Mme Henderickson alias Booth, qu'on croit avoir laissé la ville et s'être réfugiée à Québec. — Minerve.

LES ECHECS

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 40. MM. M. Toupin, Dr. D., P. O. Giroux, J. L. P., Montréal ; N. P. Sorel ; J. A. Cusson, Northampton, Mass. ; B. Saint-Liboire ; L. O. P. Sherbrooke ; Z. Delaunais, Québec ; A. C. Saint-Jean.

Solutions justes du problème No. 41. MM. L. O. P. Sherbrooke ; Z. Delaunais, H. M., Québec ; P. O. Giroux, J. L. P., M. Toupin, Dr. D., J. E. Giroux, Montréal ; J. A. Cusson, Northampton, Mass. ; A. C. Saint-Jean ; N. P. Sorel.

Il est question depuis quelque temps, dans le cercle des joueurs d'échecs, d'un tournoi entre l'Angleterre et les États-Unis. Nous voyons par les journaux de cette semaine que des arrangements sont en voie de négociation, et bientôt nous connaîtrons les forces des amateurs de ce côté-ci de l'Atlantique.

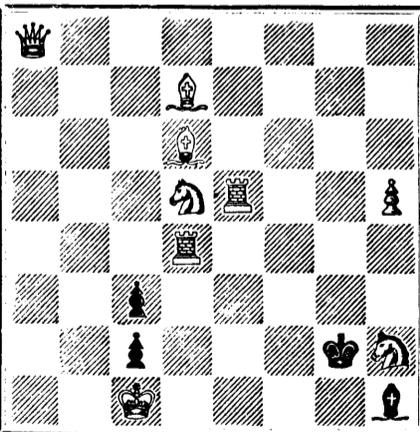
Le problème que nous publions aujourd'hui a remporté le premier prix dans le tournoi "Lebanon" qui a eu lieu il y a quelques semaines aux États-Unis. Nous attirons l'attention de nos correspondants sur ce magnifique problème, et nous sommes certains qu'ils en reconnaîtront tout le mérite.

PROBLÈME No. 44.

Premier prix du tournoi "Lebanon." E.-U.

Who comes here ?

Composé par W. A. SHIKMAN, Grand-Rapide, Mich., États-Unis. Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 40.

Blancs. 1 F 6e C. 2 F 3e D échec 3 C fait échec et mat. Noirs. 1 R prend C 2 R 6e R

PROBLÈME No. 45.

Blancs. 1 R 2e T R 2 T 7e F R 3 F 4e D 4 P 3e T R 5 P 4e R. Noirs. 1 R 4e C R 2 T 3e T R 3 F 3e C R 4 F 8e R 5 P 4e T R 6 P 4e D

Les blancs jouent, font échec et mat en 4 coups

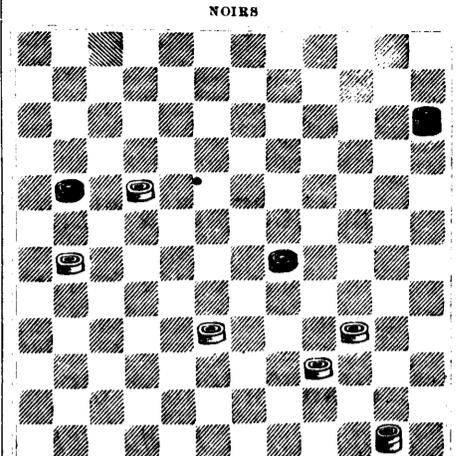
SOLUTION DU PROBLÈME No. 41.

Blancs. 1 C 7e D échec 2 F 5e D échec 3 F pr C échec 4 D pr P échec 5 R 5e C échec déc. et mat. Noirs. 1 R 1er C 2 C 2e F R 3 C échec 4 R 1er D

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 85.



Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 82

Table with columns 'Les Blancs jouent de' and 'Les Noirs jouent de'. Values include 29, 56, 43, 57, 27, 55. Includes a note: 'Si les noirs restent dans la ligne de 55 à 5, les blancs donnent les deux dames ; si les noirs jouent de : 57\* 18 56\* 61 69\* 62 et gagnent. 55\* 68 55\* 68'

Solutions justes du Problème No. 82

Montréal : — J. Primeau, J. C. Robillard et P. Déca-reau.

Prix du Marché de Détail de Montréal.

Montréal, 27 juillet 1877.

Table for 'FARINE' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Farine de blé de la campagne, Farine d'avoine, Farine de blé d'Inde, Sarrasin.

Table for 'GRAINS' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Blé par minot, Pois do, Orge do, Avoine par 40 lbs, Sarrasin par minot, Lin do, Mil do, Blé d'Inde do.

Table for 'LÉGUMES' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Pommes au baril, Patates au sac, Fèves par minot, Oignons par tresse, Asperges par paquet, Laitue par pied.

Table for 'LAITERIE' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Beurre frais à la livre, Beurre salé do, Fromage à la livre.

Table for 'VOLAILLES' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Dindes (vieux) au couple, Dindes (jeunes) do, Oies au couple, Canards au couple, Poules do, Poulets do.

Table for 'GIBIERS' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Canards (sauvages) par couple, do noirs par couple, Pigeons domestiques au couple, Perdrix au couple, Tourtes à la douzaine.

Table for 'VIANDES' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Bœuf à la livre, Lard do, Mouton au quartier, Agneau do, Lard frais par 100 livres, Bœuf par 100 livres, Lièvres.

Table for 'DIVERS' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Sucre d'érable à la livre, Sirop d'érable au gallon, Miel à la livre, Œufs frais à la douzaine, Haddock à la livre, Saïndoux par livre, Peaux à la livre.

Marché aux Bestiaux

Table for 'Marché aux Bestiaux' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs, Bœuf, 2me qualité, Vaches à lait, Vaches extra, Veaux, 1re qualité, Veaux, 2me qualité, Veaux, 3me qualité, Moutons, 1re qualité, Moutons, 2me qualité, Agneaux, 1re qualité, Agneaux, 2me qualité, Cochons, 1re qualité, Cochons, 2me qualité.

Table for 'Poin' with columns 'c.', '\$', '\$ c.'. Items include Poin, 1re qualité, par 100 bottes, Poin, 2me qualité, Paille, 1re qualité, Paille, 2me qualité.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement. J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

A. BEACHEMIN & CIE.

MANUFACTURIERS DE

Moulins à Battre

Nous avons l'honneur de vous informer qu'ayant acheté de M. Page, manufacturier de Moulins à Battre, qui se retire des affaires, tous ses patrons et modèles; nous profitons de cette occasion pour vous avertir de venir à notre établissement lorsque vous aurez besoin de quelques morceaux pour réparer vos Moulins à Battre, Faucheuses et Râteaux, et de plus, que nous avons à notre boutique une grande quantité de Moulins à Battre, Faucheuses, Râteaux, que nous vendons à très-bas prix et à des conditions faciles.

A. BEACHEMIN & CIE.

MANUFACTURIERS DE

MOULINS A BATTRE

304 et 304 1/2, RUE CRAIG, MONTREAL.

8-30-17-137

A. CHARBONNEAU & CIE.

Entrepreneurs Menuisiers

No. 10, RUE LLE EVANS

ENTRE LES

Rues St. Urbain & St. Charles Borromée

MONTREAL.

Toute espèce de Menuiserie de Maison faite promptement et à Prix Réduits.

Oh! que les temps sont durs!

Les ouvriers n'ont point d'ouvrage!

IL Y A MOINS D'ARGENT QUE JAMAIS!

PERSONNE N'ACHÈTE!

Les Marchands se tirent les cheveux de désespoir!

QU'ALLONS-NOUS DONC DEVENIR?

S'il ne faut pas se laisser mourir, il ne faut pourtant pas laisser mourir les autres. C'est pourquoi la maison si populaire de

A. PILON & CIE.

Vient de faire des réductions énormes sur toutes les marchandises de printemps et d'été qui lui restent, afin de pouvoir venir en aide au public, et pour faire place à l'importation de l'automne. Inutile de garder des lots immenses de marchandises dans nos tablettes, lorsqu'en les réduisant nous alimentons notre commerce, et nous faisons du bien à ceux qui viennent nous voir. Notre système de ne vendre que pour argent comptant et de réduire toutes nos marchandises quand la saison est passée est bien apprécié du public. La preuve, c'est que depuis que nous l'avons adopté, notre magasin est encombré d'acheteurs, tandis que tous les autres magasins sont déserts. Durant les deux mois de juillet et d'août, nous continuerons à réduire constamment.

Remarquez bien que tout est réduit.

En entrant au magasin, demandez des marchandises réduites.

- Les Cotons jaunes et blancs sont réduits.
Les Indiennes sont réduites.
Les Couteils sont réduits.
Les Etoffes à Robes sont toutes réduites.
Les Soies sont réduites.
Les Chapeaux et les Fleurs sont réduits.
Les Châles sont très-réduits.
Les Corsets sont réduits.
Les Tweeds sont affreusement réduits.
Les Tricotés sont affreusement réduits.
Les Toiles de Foin sont réduites.
Les Bas et les Gants sont bien réduits.
Les Corps et Caleçons sont réduits.
Les Tapis et Prêlarts sont très-réduits.
Toutes les Marchandises de l'Antaisies sont réduites.
En un mot, toutes les lignes de marchandises sont affreusement réduites. Nous voulons vendre tout ce que nous avons de stock de printemps et d'été.
Que ceux qui ont un peu d'argent viennent de suite profiter des immenses avantages que nous leurs offrons; car il y a une foule de lignes qui s'en vont très-vite.

Demandez toujours des coupons.

A PILON & CIE.

615, RUE STE. CATHERINE, MONTREAL

Toujours à l'Enseigne de la Boule Verte.

A. PILON. L. J. FRELLETIER. 7-37-52

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Evêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—Impression de luxe—broché...\$1.00 Le même par la poste...\$1.20

BOTANIQUE

Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA, à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal. 1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port. Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartoné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

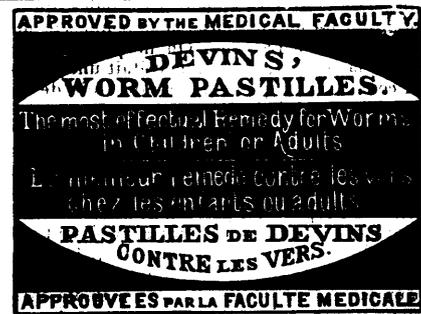
S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Parvenues désireuses de guérir vite et bien: Urines irritées, Gravelle, Calculs, Douleurs de la vessie et des reins, Écoulements, Hémorrhéïdes, etc., prendront tout de suite les... d'Paris: Ph<sup>o</sup> COLOMBIER, 103, rue Montmartre.—Agent pour le Canada: A. DELAU, 223, M<sup>e</sup> Gill street, Montréal, et dans les princ<sup>ales</sup> Pharmacies.

DÉPÔTS: MM. HENRY R. GRAY, 144, RUE ST. LAURENT; KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL, ET 2, PHILLIPS SQ.; LAVIOLETTE & NELSON, 215, RUE NOTRE-DAME; JOS. LEDUC & CIE., 191, RUE ST. JOSEPH.



On enverra une boîte par la malle à aucune adresse dans le Canada, en recevant 25 cents. DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal

MANUFACTURE DE VINAIGRE

DE MONTREAL,

No. 41, RUE BONSECOURS.



PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

8-20-52-118

MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire



USINE D'INSTRUMENTS AGRICOLES DU CANADA. Fabrique de Faucheuses, Moissonneuses, Râteaux à Cheval, Moulins à Battre, etc., sans Avaux. Notre Motto est et a toujours été depuis 25 ans: "Le meilleur et le plus économique." Demandez des circulaires. On demande des Agents et on invite la correspondance de toutes les parties du monde. Escompte alloué aux Corporations Religieuses. G. M. COSSITT & FRERES, 92, rue des Enfants-Trouvés, Montréal. R. J. LATIMER, Agent. 8-20-9-117



Province de Québec, Département de l'Immigration du Gouvernement.

Les personnes qui auraient besoin de Fermiers, Artisans, Serviteurs et autres, devront s'adresser à

B. IBBOTSON,

Agent de l'Immigration du Gouvernement No. 19, rue St. Bonaventure. 8-20-26-115

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable en piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS 8-11-52-98.

FAITES USAGE

DU SIROP EXPECTORANT, DE L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER. A vendre chez tous les Pharmaciens.

\$100 par mois réalisés en vendant notre livre à copier les lettres, qui n'exige ni presse ni eau. Envoyez une estampille pour une circulaire. Argent remboursé. A. ELKIN, Chambre 11, No. 46, Church St., Toronto. 8-18-52-109

ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF spécial, autorisé, présenté à l'Académie de Médecine de Paris et breveté en 1860. Ordonné depuis plus d'un demi-siècle par les plus célèbres Médecins de Paris et de tous les pays comme un remède infailible contre: GOUTTE ET RHUMATISMES. Soulage instantanément les douleurs et guérit radicalement. Montréal: A. DELAU, N<sup>o</sup> 223, rue St. Joseph, 223, agent pour le Canada, et plus Parts. DÉPÔT GÉNÉRAL: 4, rue de l'Ébénisterie, PARIS.

DÉPÔTS: MM. HENRY R. GRAY, 144, RUE ST. LAURENT; KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL, ET 2, PHILLIPS SQ.; LAVIOLETTE & NELSON, 215, RUE NOTRE-DAME; JOS. LEDUC & CIE., 191, RUE ST. JOSEPH.

COLLEGE MILITAIRE DE KINGSTON.

Les Examens Semi-Annuels pour les candidats à l'admission comme cadets au Collège Militaire, auront lieu aux Quartiers-Généraux des Districts Militaires dans lesquels ces candidats résident, le 3 Juillet et le 18 Décembre prochains (1877).

Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus sur demande à l'Adjudant-Général à Ottawa, ou aux Députés-Adjutants-Généraux des Districts Militaires. Les demandes pour admission doivent être adressées à l'Adjudant-Général au moins un mois avant la date de l'examen.

(Par ordre)

W. POWELL, Colonel, Adjudant-Général.

Quartiers-Généraux, Ottawa, 11 avril 1877. 8-18-26-110

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS

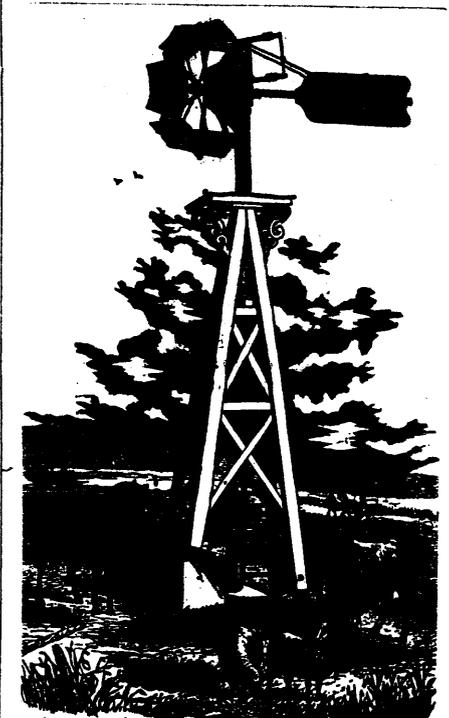
Vendue chez tous les Epiciers respectables. 8-19-52-112

RÉCOMPENSE NATIONALE DE 10,000 francs Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR Fortifiant et fébrifuge, très-efficace contre les affections de l'estomac, le sang pauvre et les mauvaises fièvres intermittentes ou anciennes, etc. Paris, 22, rue Drouot, et les pharmacies.

Dépôts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm. PICAUT & CIE. HENRY R. GRAY. LAVIOLETTE & NELSON. JOS. LEDUC. K. MCLEOD. J. E. BURKE. W. E. BRUNET. J. B. MARTEL.



MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY

POUR POMPER L'EAU SUR LES FERMES, SUR LES CHEMINS DE FER, ETC.

C'est le Moulin à vent le plus économique, en égard au pouvoir, au fini et aux matériaux qui entrent dans sa construction, et l'on garantit entière satisfaction. Demandez le Catalogue Illustré et la Liste des Prix.

CHARLES GARTH & Cie Dominion Metal Works, 536 à 542, RUE CRAIG.

NAPOLEON ROY MARCHAND-TAILLEUR

No. 96, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. M. Napoléon Roy a constamment en mains un assortiment complet de HARDY FAITS. Tout ordre exécuté sous le plus court délai. Aussi, MERCERIES ASSORTIES. Conditions: comptant. 8-15-26-102

ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit: L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Le programme des études sera le suivant: PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circonférence du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (mét. nodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS. Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite. Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et ainsi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, J. A. CHAPLEAU, Secrétaire de la Province de Québec. 8-20-11-110

ON SE DEMANDE OÙ EST LE JOLI MAGASIN DE MODES ET DE MARCHANDISES DE GOUT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine, près de la rue Jacques Cartier; eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes espèces de marchandises, spécialement dans les modes, importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis.

JOS. ROY, 573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge. 8-15-54-10

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

2, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

A. GELINAS, AVOCAT, No. 44, Rue St. Vincent (en face de l'Hôtel Richelieu), Montréal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.